

## Programme Breizh Bocage Bélon

Volet 2 - Diagnostic action : élaboration du projet  
d'aménagement concerté sur le territoire du Bélon

### SYNTHESE



Août 2013

## **Plan**

### **Introduction**

#### **I - Etat des lieux et bilan de la dynamique du maillage bocager**

1. Description du territoire d'action : Détermination des caractères fondamentaux.
2. Etat des lieux bocagers :
  - 2.1 Inventaire et caractérisation de la répartition spatiale du maillage bocager.
  - 2.2 Inventaire et caractérisation de l'état de conservation du bocage.
  - 2.3 Evolution du bocage dans le temps.
  - 2.4 Fonctions actuelles du bocage exprimées par les exploitants.

#### **II - Le programme d'amélioration du maillage bocager (projet "souhaitable")**

#### **III - Le programme de travaux (projet "acquis")**

### **Annexes**

## **Introduction**

Les objectifs principaux du diagnostic-action sont :

- de définir un programme d'actions répondant principalement aux impératifs de la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, la préservation des sols contre l'érosion sans négliger les autres enjeux du bocage (biodiversité, paysage, énergie, bien-être animal).
- d'engager une relation pérenne de terrain avec l'ensemble des propriétaires et exploitants. Pour ce faire,

La COCOPAQ a été partenaire du projet INTERREG « CYCLEAU Bélon », qui a dressé un diagnostic global du bassin versant. Deux approches de ce projet intéressent le programme Breizh Bocage Bélon :

- la cartographie du bocage
- la définition des zones sensibles à l'érosion

Outre l'intérêt technique des données collectées, ce travail a éveillé l'attention des communes et des agriculteurs sur le bocage et ses intérêts multiples. L'engagement en 2011, d'une action de reconstitution du bocage constitue une suite logique au travail exploratoire réalisé entre 2004 et 2006.

Le diagnostic du contrat territorial Aven Bélon Merrien n'avait pas retenu les ruissellements comme une priorité pour la réduction des contaminations bactériennes par rapport à la réduction des rejets directs dans les cours d'eau. Ces premières actions ayant été mises en place, le programme Breizh Bocage permet de les compléter par une contribution à la réduction des flux issus des parcelles agricoles.

# **I Etat des lieux et bilan de la dynamique du maillage bocager**

## **1. Description du territoire d'action : Détermination des caractères fondamentaux**

### Le territoire du Bélon

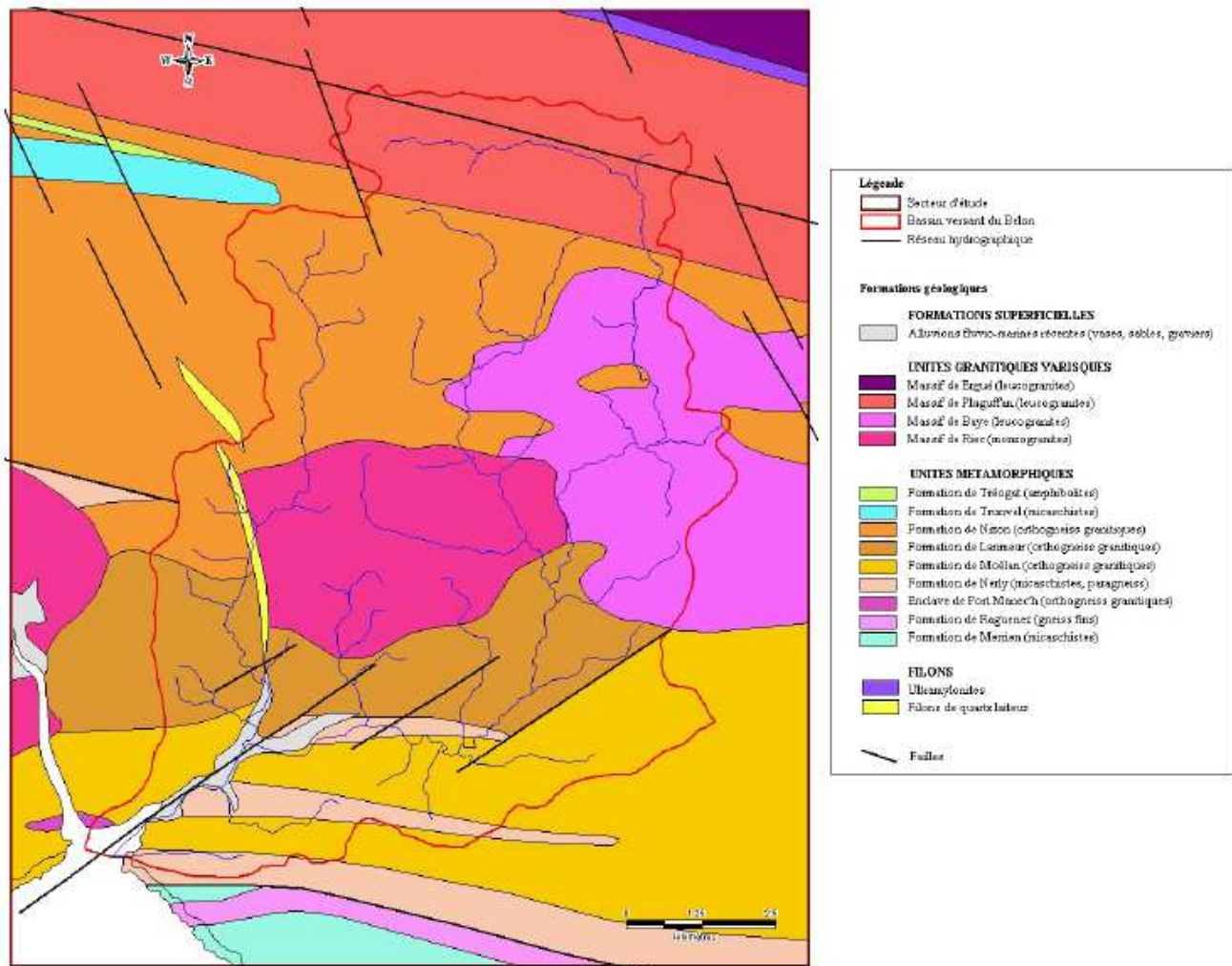
Le paysage se différencie du Nord-Est vers le Sud-Ouest en passant d'un relief vallonné (nord et Est de la commune du Trevoux) à un plateau dans lequel s'encaissent les cours d'eau. La pente globale est Nord-Sud, avec une altitude moyenne de la ligne de crête Nord de 100 m environ. Les cours d'eaux principaux prennent leur source sur la commune de Bannalec. Ils se jettent dans les rias de l'Aven et du Bélon.



## Les caractères fondamentaux qui composent le paysage (géomorphologie)

La roche mère est principalement constituée par des granites et des orthogneiss. Des failles importantes caractéristiques de la zone broyée sud armoricaine sont présentes au nord et au sud du territoire. On retrouve des sols légers développés sur les arènes issues des granites et des gneiss. Sous l'influence de l'érosion, l'épaisseur des sols est faible sur la partie haute des parcelles en pente.

Autour du bourg de Riec/Bélon, on note la présence de kaolinite, qui a été exploitée au début du XX<sup>ème</sup> siècle.



Carte géologique synthétique du bassin versant du Bélon (BRGM 2001)

## L'occupation des sols

L'agriculture occupe 65% du territoire. Les cultures se répartissent en prairies (50 % des surfaces), grandes cultures (40 %) et légumes dits industriels (10%). La part de SAU est plus importante sur la moitié Nord du territoire. Elle diminue sur la partie Sud remplacée par les boisements dans les vallées et le long des estuaires ainsi que par l'habitat.

Les zones boisées occupent 15 % du territoire, essentiellement regroupées sur les versants des vallées de l'Aven, du Bélon et des deux estuaires.

Trois communes ont leur bourg dans le bassin versant. La surface occupée par les bourgs et les implantations industrielle est d'environ 10 %. Plus du tiers de l'habitat est dispersé hors zone agglomérée, d'où une consommation importante de l'espace en particulier sur la moitié Sud de Riec/Bélon et sur la commune de Moëlan/Mer.

Deux voies de circulation traversent le territoire d'Est en Ouest. Une voie ferrée qui emprunte la vallée du Bélon sur les communes de Mellac et Bannalec et la RN 165 qui traverse le territoire d'Est en Ouest sur la partie la plus plane.

## Les caractéristiques hydrauliques

Trois vallées découpent le territoire :

- L'Aven en limite ouest
- Le Dourdu, affluent de l'estuaire du Bélon.
- Le Bélon qui ceinture le Nord et l'Est du territoire

Les limites Sud et Sud-Ouest sont constituées par les rias du Bélon et de l'Aven.

La densité de cours d'eau est de 1km par km<sup>2</sup> de territoire. Elle est un peu plus élevée sur les deux tiers Nord qu'à proximité des estuaires. Sur cette partie, la pluviométrie est plus faible de 15 % et les écoulements sont trop courts pour confluer en véritables cours d'eau.

## **2. Etat des lieux du bocage**

### **2.1 – Inventaire et caractérisation de la répartition spatiale du maillage bocager**

Des inventaires du bocage ont été réalisés en 2004 et 2005 sur les communes du bassin versant du Bélon dans le cadre de stages, en lien avec le projet CYCLEAU. La collecte des informations a été faite sur la base des fonds cadastraux. L'échelle de travail était le 1/5000<sup>ème</sup>. En conséquence il existe un décalage avec l'orthophoto IGN. Il a donc été nécessaire de repositionner la plupart des éléments cartographiés pour améliorer la précision des cartes. Trois stagiaires se sont succédé sur deux ans pour réaliser ce travail d'où une hétérogénéité dans les informations collectées. Une homogénéisation a dû être faite pour utiliser ces informations

La commune de Bannalec a réalisé un inventaire de son bocage en 2010/2011. La préparation du travail s'est faite en lien avec le service SIG de la Cocopaq et avec le chargé de mission Breizh Bocage. Les informations ont pu être intégrées directement dans la cartographie de programme Breizh Bocage Bélon

Les linéaires de bocage par commune

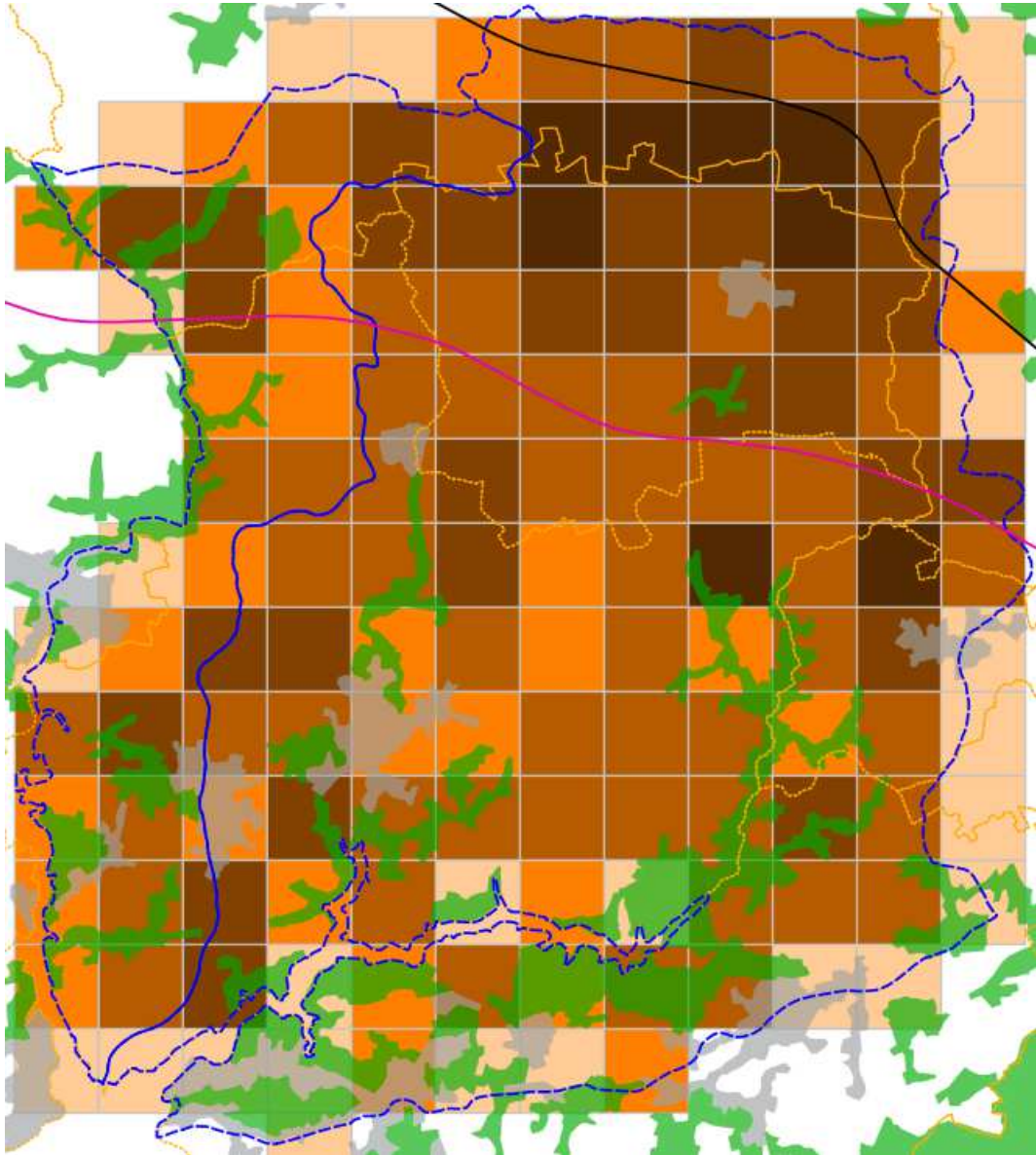
commune	Linéaire de bocage en km	densité en m/ha surf. totale.	densité en m/ha SAU
Bannalec	138	81	112
Baye	46	74	154
Le Trevoux	167	80	107
Mellac	40	106	147
Moëlan/Mer	84	49	191
Riec/Bélon	324	56	104
	800		











Deux groupes de communes apparaissent au regard de la densité par rapport à la surface totale :

- Les communes « intérieur », Bannalec, Baye, Mellac, Le Trevoux avec une densité comprise entre 75 et 100 m/ha ST.
- Les communes littorales avec une densité proche de 50 m/ha ST.

Les densités estimées par rapport à la SAU n'apportent pas les mêmes conclusions. Les plus faibles s'observent sur les communes remembrées en totalité (Riec/Bélon) ou partiellement en raison de création de la RN 165 (Bannalec, Le Trevoux).

Le cas de la commune de Moëlan/Mer est particulier. Sur la partie Ouest de la commune l'agriculture est en très fort recul en raison des divisions inhabituelles du parcellaire (26 000 parcelles pour 47 km<sup>2</sup>). Cette situation résulte de l'espoir d'une plus-value immobilière. Une partie des propriétaires ne veut pas louer leur bien aux agriculteurs de peur de ne pouvoir le récupérer pour la construction. En conséquence les terrains agricoles se sont fragmentés et régressent au profit des friches. Les quelques parcelles encore cultivées sont principalement entourées par les anciens talus et par des boisements spontanés.



<b>Légende</b>	
Densités bocagère par unité de 1 km <sup>2</sup> de surface totale	
	0 à 2,5 km de bocage/km <sup>2</sup>
	2,5 à 5 km de bocage/km <sup>2</sup>
	5 à 7,5 km de bocage/km <sup>2</sup>
	7,5 à 10 km de bocage/km <sup>2</sup>
	10 à 12,5 km de bocage/km <sup>2</sup>
	Limite du territoire
	Limites communales
	Secteurs agglomérés et industries
	RN 165
	Voie ferrée
IGN BD CARTO, COCOPAQ	



## 2.2 – Inventaire et caractérisation de l'état de conservation du bocage

### Des talus boisés

L'élément typique du bocage est le talus surmonté d'une haie. Les talus nus ne sont pas traditionnels dans le Pays de Quimperlé, de même que la haie plantée à plat.

commune	Linéaire talus	% talus (1)	% talus nus (2)	% de haie à plat (3)
Bannalec	117	85 %	8 %	15 %
Baye	45	97 %	0 %	3 %
Le Trevoux	157	94 %	10 %	7 %
Mellac	32	79 %	6 %	21 %
Moëlan/Mer	74	89 %	0 %	11 %
Riec/Bélon	293	90 %	9 %	11 %

(1) : linéaire de talus /linéaire total de bocage

(2) : linéaire talus nus/linéaire talus

(3) : linéaire de haie à plat/ linéaire de haie

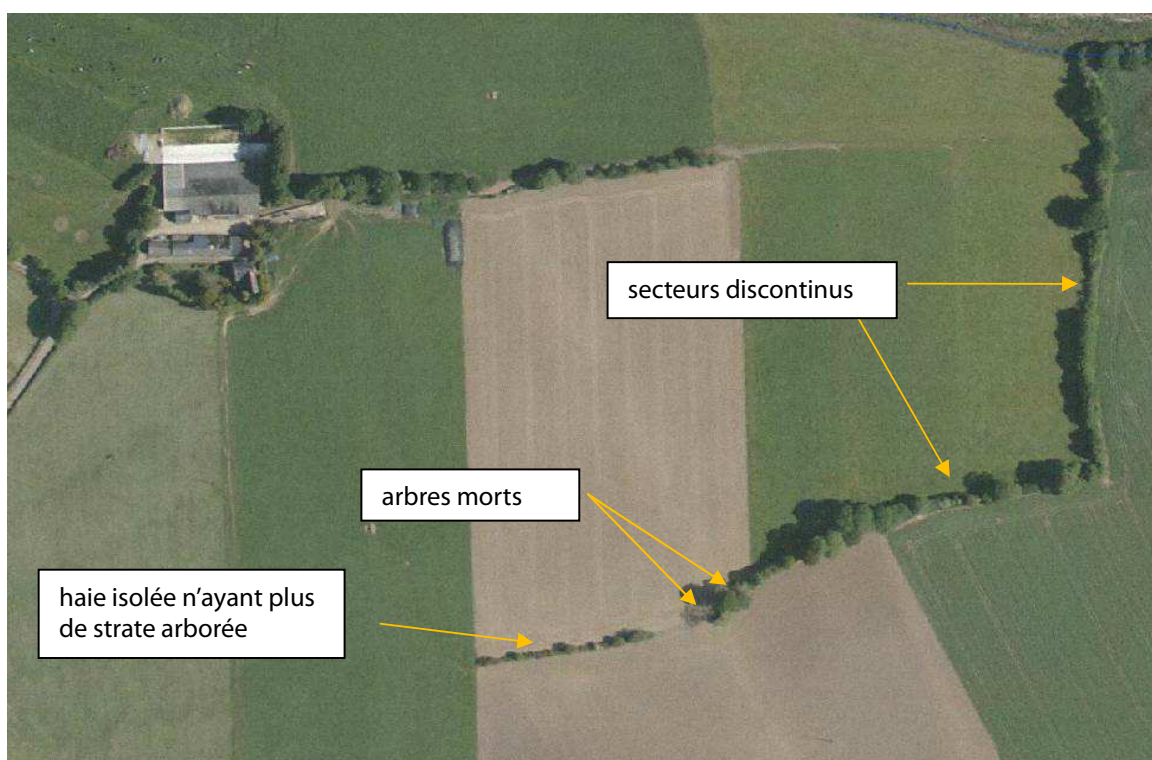
### L'état de la haie

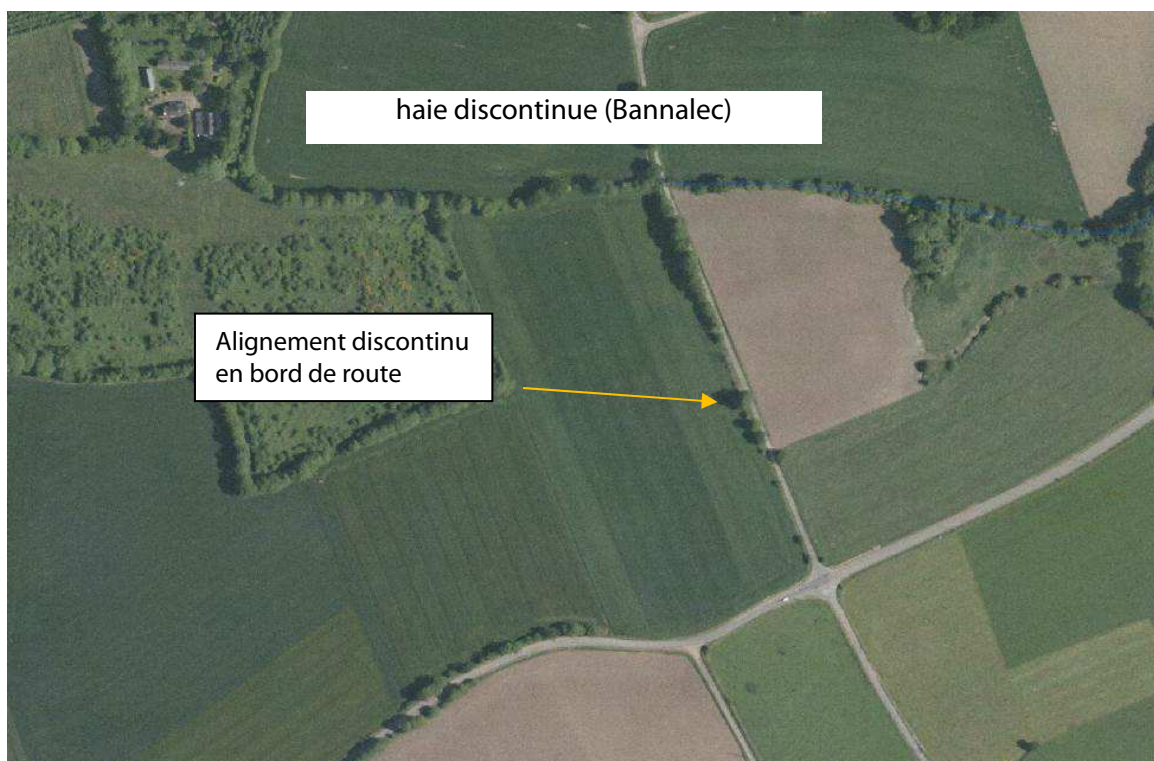
commune	Linéaire haie	% de haies continues (1)
Bannalec	128	98 %
Baye	46	97 %
Le Trevoux	152	62 %
Mellac	38	89 %
Moëlan/Mer	84	77 %
Riec/Bélon	298	91 %

(1) : linéaire de haie continue /linéaire de haie

La forte proportion de haies continue indique que le bocage présent est bien entretenu. Les haies discontinues se retrouvent :

- sur les segments ayant moins de 2 connections
- sur les segments en bordure de voirie





Haie discontinue (Le Trevoux)

### Les essences présentes sur le territoire

#### Dans les versants et sur les plateaux

Un type de haie est observé majoritairement sur les plateaux et dans les pentes. Il s'agit des haies composées de chêne et de châtaignier. Ce couple d'essence est majoritaire dans plus de 90 % des haies de versant ou de plateau. Deux tiers des haies inventoriées à Bannalec ont les proportions d'essences suivantes :

- châtaignier compris entre 66% et 100%
- chêne compris entre 0 % et 40%

En deuxième position on trouve des haies ayant le chêne comme essence dominante. Le châtaignier représente alors l'essence secondaire.

Dans ces espaces, la haie basse est très peu fréquente, moins de 5 %. Il s'agit des :

- haies conservées à une taille volontairement basse en raison de la présence de lignes électriques ou téléphoniques ou pour éviter une ombre portée trop importante..
- haies dégradées constituées par des prunelliers, des aubépines dans lesquelles il reste quelques sujets de haut jet.

#### Dans les bas de pente et les vallées

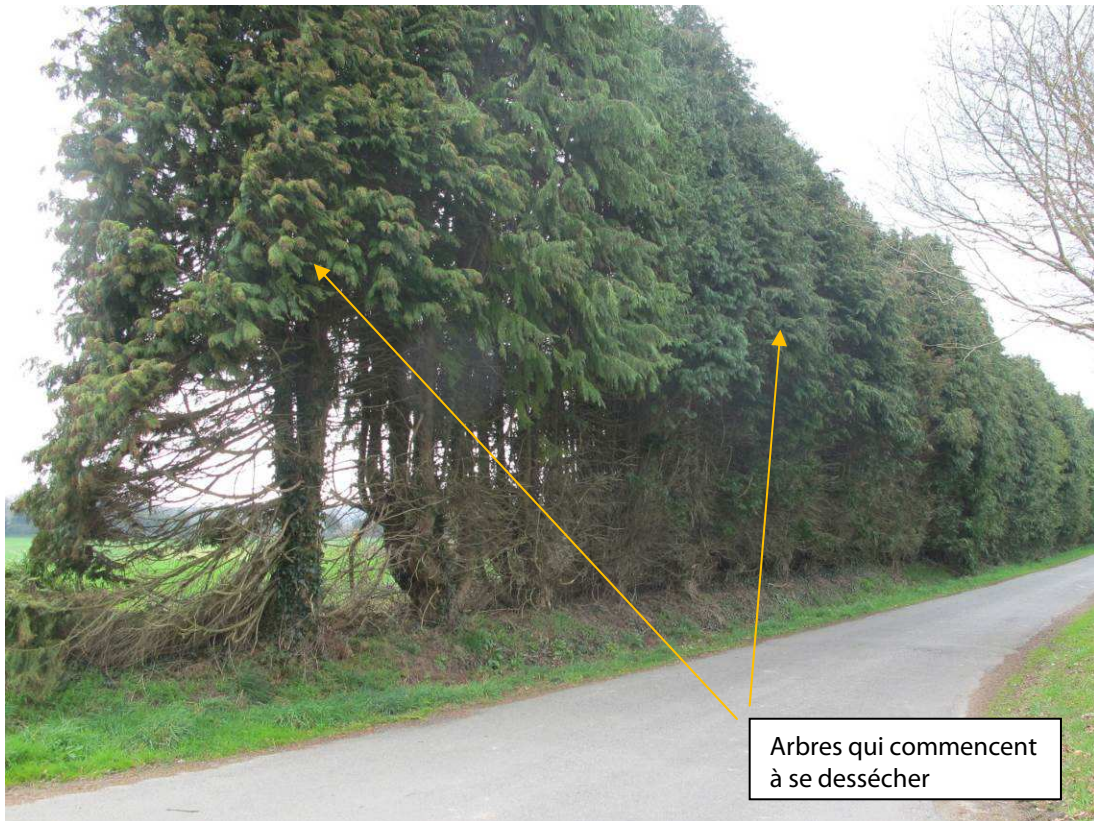
En limite des bas-fonds, le châtaignier régresse au profit du saule, du frêne et du hêtre. Les peupliers et l'aulne sont présents sur le territoire. Ils s'observent dans certains secteurs où ils peuvent représenter une part importante des peuplements. La haie de saule se développe suite à la régression de la valorisation des prairies. Il s'agit de haies spontanées développées à plat.

On observe une progression des taillis de saules dans les parcelles en déprise sur la partie amont de la

vallée du Bélon en limite des communes de Bannalec, Le Trevoux et Mellac.

A noter qu'il reste quelques repousses d'orme sur la frange littorale. Mais aucun sujet ne dépasse quelques mètres de hauteur.

Il reste quelques haies de résineux issues du remembrement de Riec/Bélon. Beaucoup montrent des signes de dépérissement en partie liés à l'entretien mécanique.



Haie artificielle en voie de dépérissement (Riec/Bélon)

### 2.3 - Evolution du bocage dans le temps

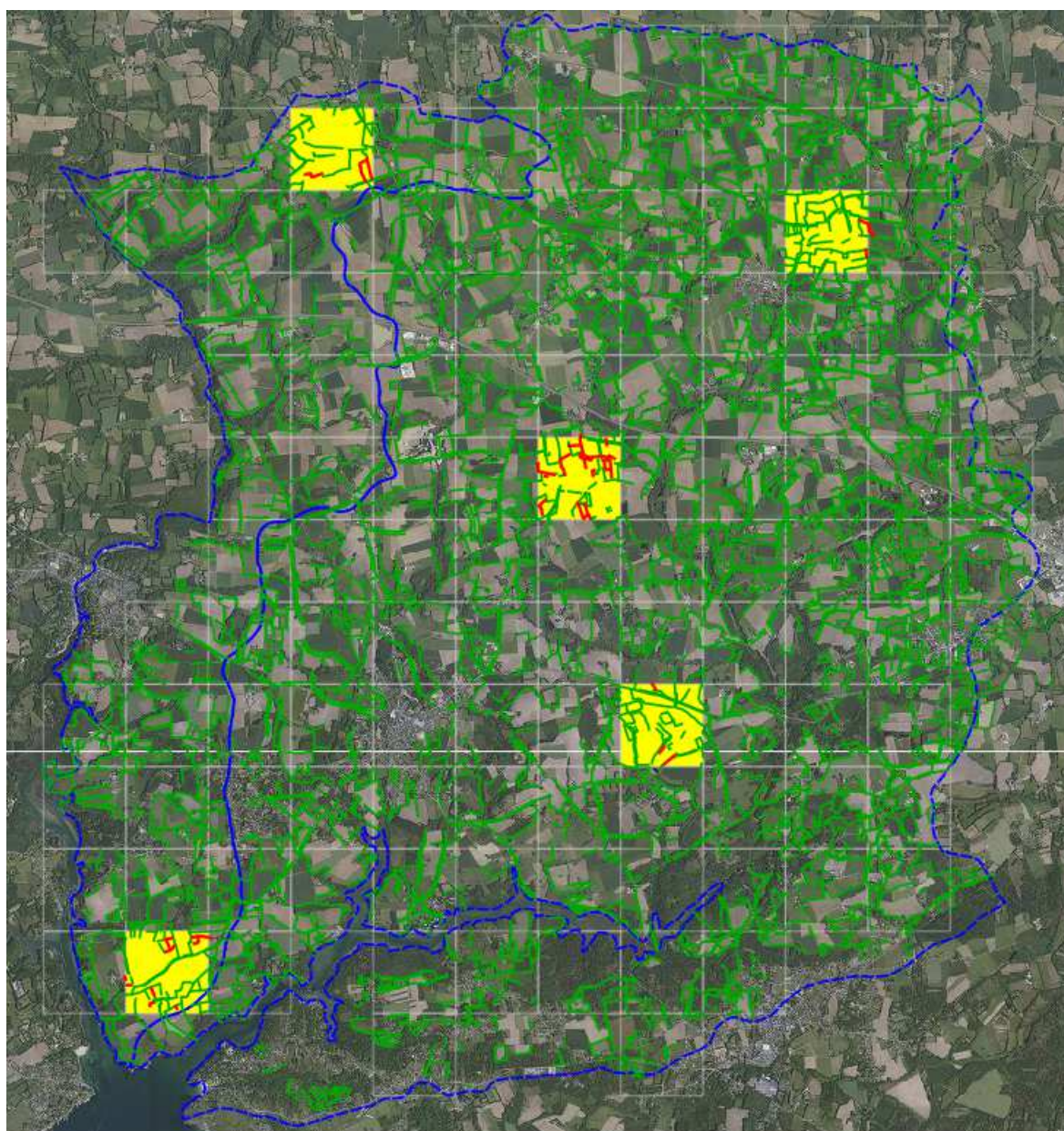
Evolutions du bocage entre 1977 et 2009

Deux actions majeures ont marqué le paysage du bassin versant :

- le remembrement sur la commune de Riec/Bélon en 1963
- la réorganisation foncière lors de la création de la RN 165 en 1976

Ces évènements faisant désormais partie de l'histoire, il est intéressant d'observer les évolutions suite à cette période de très forte réduction du bocage.

La base de travail est constituée par les orthophotos de l'IGN de 1977 et 2009. L'intérêt de la référence de 1977 est qu'elle est postérieure aux réaménagements liés à la création de la voie express et antérieure à la mise en place des quotas laitiers. Ces derniers ont induit une spécialisation des élevages avec l'abandon de l'activité bovine pour certains et la recherche d'une plus forte productivité laitière pour d'autres. Les surfaces en prairies ont régressé au profit des grandes cultures ou des légumes pour la conserverie.



Localisation des secteurs où les variations du bocage ont été étudiées

Secteur de Loge Begoarem à Bannalec  
Situation en 2009



- Linéaire de bocage en 2010 dans la secteur de 1 km<sup>2</sup> : **6 600 m**
- Linéaire supprimé depuis 1977 (en rouge) : **826 m**
- Linéaire crée : **460 m** en périphérie d'une implantation industrielle.

Situation en 1977



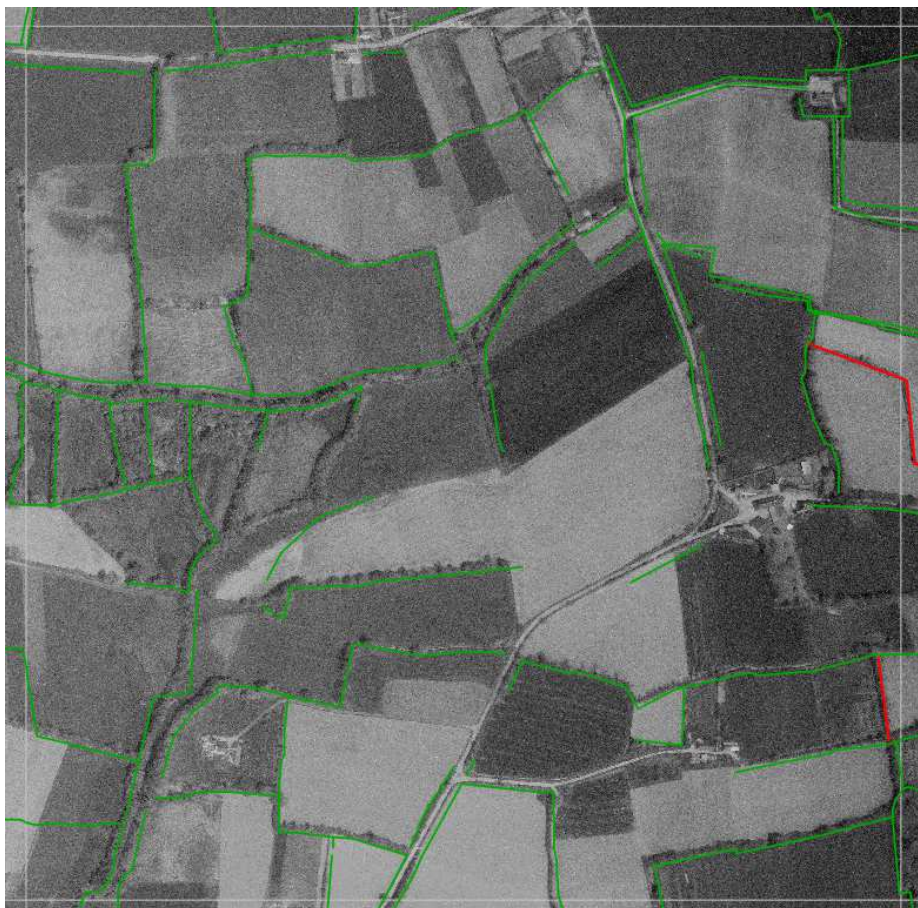
Secteur de Douarnabat au Trevoux  
Situation en 2009



secteur humide en  
cours d'enfrichement

- Linéaire de bocage en 2010 dans la secteur de 1 km<sup>2</sup> : **11 140 m**
- Linéaire supprimé depuis 1977 (en rouge) : **390 m**
- Linéaire crée : **0 m.**

Situation en 1977



## Secteur de Guengaradec au Trevoux

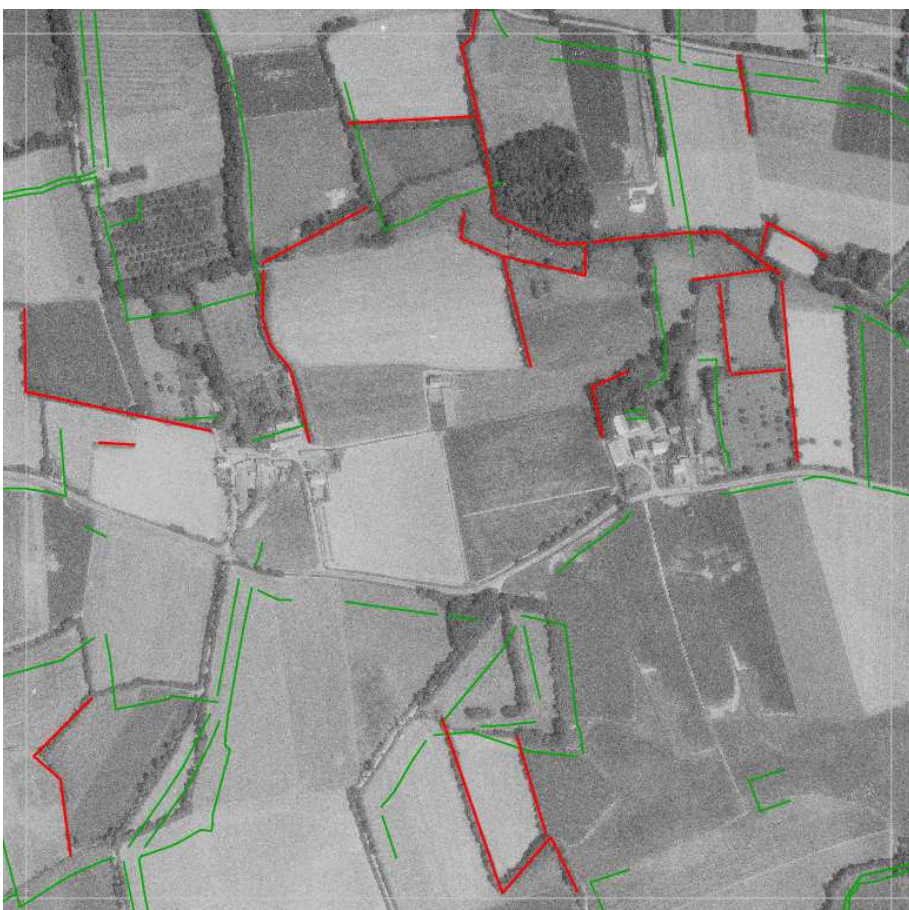
Situation en 2009



Secteurs boisés ou en cours d'enfrichement

- Linéaire de bocage en 2010 dans la secteur de 1 km<sup>2</sup> : **6 800 m**
- Linéaire supprimé depuis 1977 (en rouge) : **3 260 m**
- Linéaire crée : **0 m.**

Situation en 1977



Secteur de Penquerneau à Riec/Bélon

Situation en 2009



- Linéaire de bocage en 2010 dans la secteur de 1 km<sup>2</sup> : **7 100 m**

- Linéaire supprimé depuis 1977 (en rouge) : **690 m**

- Linéaire crée : **220 m** en bordure de parcelle agricole

Situation en 1977





Secteur de Kerbanz à Riec/Bélon

Situation en 2009



Secteurs boisés ou en cours d'enfrichement

- Linéaire de bocage en 2010 dans la secteur de 1 km<sup>2</sup> : **6 650 m**

- Linéaire supprimé depuis 1977 (en rouge) : **-380 m**

- Linéaire crée : **0 m** en périphérie d'habitations ou de bâtiments agricoles

Situation en 1977



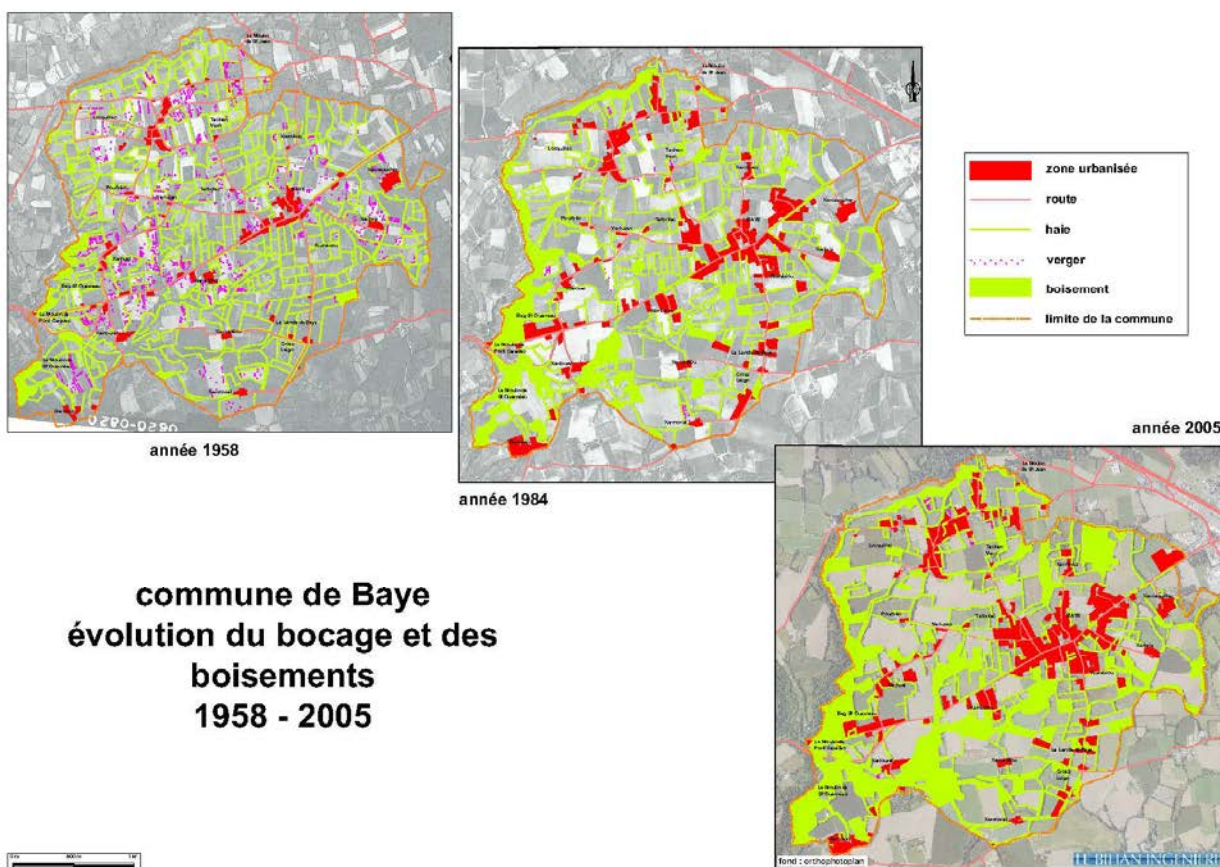
Chaque secteur a perdu du bocage intra-parcellaire entre 1977 et 2005-2010. Les pertes ne sont pas proportionnelles aux linéaires initiaux. Ainsi le secteur le plus bocager en 1977 (Douarnabat) est celui qui a perdu le moins de linéaire (-4%). Les pertes les plus importantes sont observées sur le secteur de Guengaradec (-48%), où dominent les grandes cultures et des légumes pour la conserverie. Cette partie centrale du bassin versant est également très plate, ce qui a permis aux exploitants agricoles de supprimer des talus sans prendre de risques importants de favoriser l'érosion des sols. Les pertes moyennes sur les autres secteurs sont d'environ 10%, ce qui représente moins de 0,5 % par an.

Quelques éléments bocagers ont été ajoutés autour de bâtiments. Ils ne compensent pas les pertes du parcellaire agricole car les linéaires créés sont faibles, leur localisation est spécifique aux abords de constructions et les essences plantées (thuyas, lauriers palmes) n'améliore pas la diversité biologique.

Le développement des boisements spontanés ou plantés dans les zones humides ou les bas de versant est une autre caractéristique de l'évolution du bocage sur cette période. On le note de manière significative sur trois des cinq secteurs étudiés. Cette augmentation de surface boisée n'apporte pas un bénéfice notable sur la qualité de l'eau, la biodiversité ni sur la production de bois car celui-ci est difficilement exploitable en zone humide.

### Evolution du bocage sur la commune de Baye

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU la commune de Baye a réalisé une étude de l'évolution de son bocage.



L'évolution du bocage est comparable à celle qui s'est produite sur le reste du territoire. On constate l'ouverture du bocage et la progression des boisements dans les bas-fonds ainsi que l'étalement de l'urbanisation hors du bourg. Entre 1984 et 2005, on note que les arasements de talus concernent aussi les grandes parcelles.

## **2.4 – Fonctions actuelles du bocage exprimées par les exploitants**

Les rencontres individuelles ont permis de recueillir l'avis des agriculteurs sur le bocage.

Tous les agriculteurs se placent dans une position défensive, en raison des nombreuses incriminations dont ils font l'objet à propos des arasements. Aucun ne renie l'intérêt qu'il y a eu d'agrandir le parcellaire, sans quoi aucun développement agricole n'aurait été possible. Les avis divergent sur l'intérêt d'agrandir encore le parcellaire et sur les apports du bocage.

### Rôle hydraulique

De manière unanime, les agriculteurs concèdent que les talus perpendiculaires à la pente participent à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Certains estiment que les arasements effectués lors des remembrements ont été parfois trop importants et mal étudiés car des phénomènes d'érosion sont apparus depuis.

### Rôle agronomique

Les agriculteurs estiment que le rôle positif sur les cultures ne compense pas l'effet négatif lié à l'ombre ni la multiplication des manœuvres en bout de champ.

Les éleveurs reconnaissent un atout pour le bétail. Exemple de témoignage : « Si j'implante un talus à l'ouest, mes vaches seront toutes au fond de la parcelle par mauvais temps. Je perdrais 10 minutes pour les faire rentrer. »

Les producteurs « Bio » sont favorables à l'implantation de haies qui protègent leurs parcelles des contaminations par les traitements des parcelles voisines.

Une partie des producteurs de légumes pour la conserverie sont défavorables aux haies de haut-jet en raison des débris qui tombent sur les parcelles (feuilles, pétales de merisier, fleurs de châtaigniers).

### Production de bois

Les anciens associent le bois à une corvée. Ils constatent le regain d'intérêt du bois de chauffage, mais ne sont pas prêts à en faire une activité commerciale.

Les jeunes avouent ne pas savoir gérer convenablement les haies. Ils signalent qu'ils n'ont pas le temps pour exploiter ce bois.

### Biodiversité

Quelques agriculteurs estiment que le bocage apporte une biodiversité favorable à l'agriculture. Mais beaucoup suspectent les haies et les talus d'entretenir les populations nuisibles aux cultures : rongeurs, insectes, champignons.

### Identité du paysage.

Si tous les agriculteurs apprécient le paysage de bocage, ils répondent aux citadins que c'est un paysage qui demande du travail pour l'entretenir.

## **II. Le programme d'amélioration du maillage bocager : projet « souhaitable »**

Le projet de réhabilitation du bocage a été élaboré en considérant les paramètres qualité d'eau, fermeture des mailles bocagères, production de bois et intérêt agronomique avec la même pondération.

■ Reconstitution, amélioration et restauration du bocage définies par grands types;  
Voir documents en annexe 2

■ Mesures de protections des linéaires,

Hormis quelques chemins creux, il n'existe pas de protection du bocage sur le territoire du Bélon. Cependant deux communes ont inscrit des mesures de protection au titre de la loi paysage dans leur proposition de rédaction de leur PLU. la commune de Clohars-Carnoët, située en limite Est du territoire propose en accord avec les agriculteurs que les talus de ceinture de bas-fonds et ceux situés le long des routes soient préservés.

La commune de Bannalec a réalisé un inventaire complet de son bocage. Il est proposé que chaque demande d'arasement fasse l'objet d'une demande auprès du maire. En cas d'acceptation des mesures de compensation pourraient être demandées. Un Comité communal de gestion du bocage est formé pour proposer un avis consultatif au maire le cas échéant.

Ces deux propositions constituent une première étape dans la protection du bocage. Il faudra observer si elles permettent d'apporter une réponse aux projets d'arasement, sachant qu'elles sont établies sur une réglementation relative à la protection du paysage et non de la ressource en eau, des sols ou de la biodiversité.

## **III. Les programmes de travaux validé par les acteurs locaux : projet « acquis »**

Les programmes de travaux, qui s'appuient sur les propositions en annexe 2, représentent les engagements des acteurs locaux.

Projet « acquis » en annexe 3.

## **Annexes**

annexe 1 : caractérisation géologique du bassin versant du Bélon

annexe 2 : Présentations du projet souhaitable

annexe 3 : Atlas cartographique du projet « acquis »

## **2. Caractérisation du bassin versant du Bélon (Finistère, Bretagne)**

### **2.1. GEOMORPHOLOGIE DU BASSIN VERSANT**

Le bassin versant du Bélon est situé en Bretagne, dans le Sud du Finistère, à l'Ouest de Quimperlé. Il s'étend sur 7 communes et a une superficie de 96 km<sup>2</sup> de sa source à la mer (source DIREN, code HYDRO J463). Il est incliné du Nord-Est vers le Sud-Ouest (cf. figure 3) et son altitude varie entre 105 m (« Landouarnabat » sur la commune de Bannalec) et 0 m où son estuaire est constitué par une ria ostréicole.

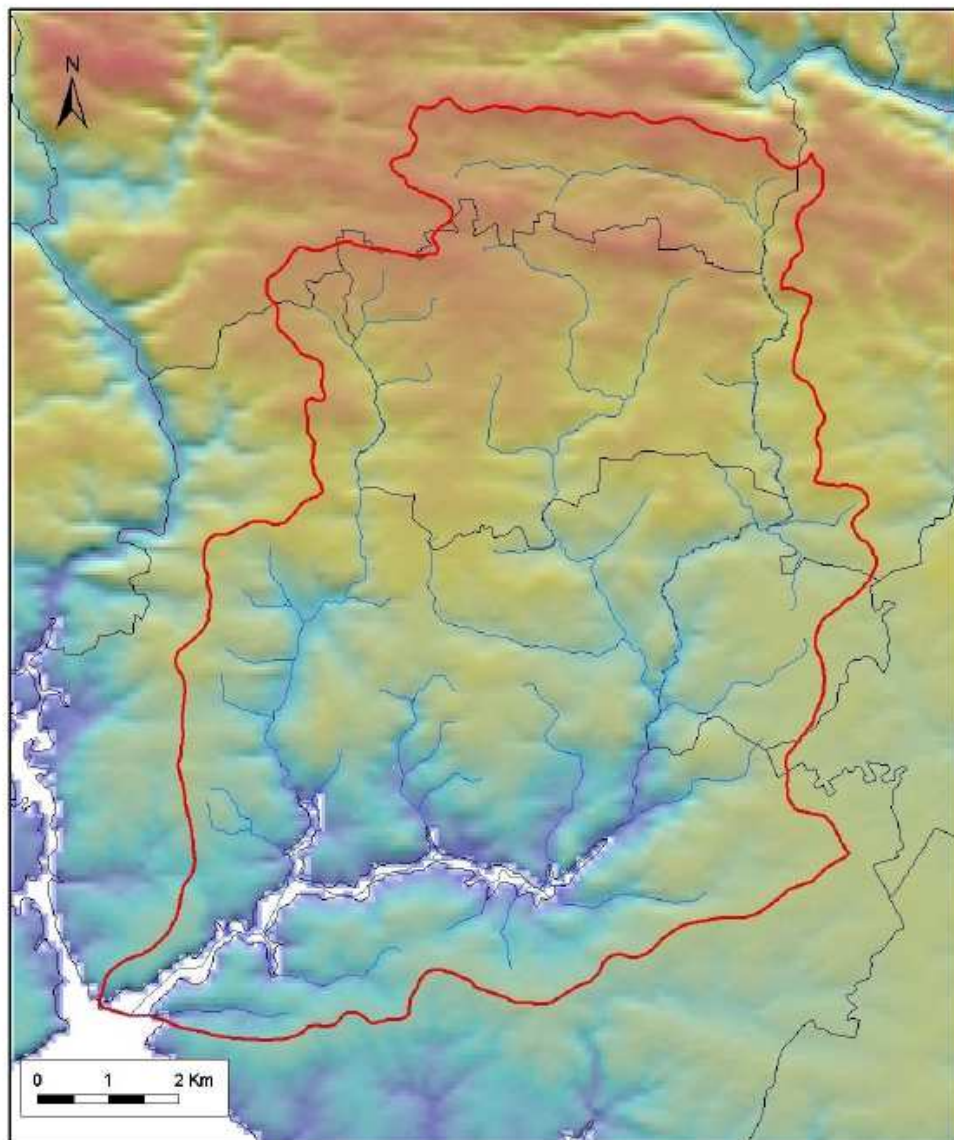
### **2.2. CONTEXTE GEOLOGIQUE DU BASSIN VERSANT**

La figure 4 présente une carte géologique synthétique autour du bassin versant du Bélon, carte extraite de la carte géologique du Massif Armoricaïn (échelle 1/250 000).

Le sous-sol du bassin versant est constitué de gneiss, de granites et de micaschistes.

Sur le bassin versant du Bélon, les roches les plus anciennes correspondent à celles du Groupe de Nerly (Formation de Kerfany). Ce sont des dépôts mis en place dans un bassin sédimentaire dominé par des phénomènes volcaniques dans un contexte de convergence entre deux plaques. La collision qui suit sera responsable, à l'Ordovicien, de la production de granitoïdes divers dont la plupart des orthogneiss présents sur le secteur d'étude (Moëlan, Lanmeur, Nizon). Après une longue période de calme tectonique, un nouvel épisode de convergence - collision (phase éovarisque de l'orogène hercynien) est à l'origine du métamorphisme, de la déformation des sédiments et des granitoïdes antérieurs et de la production (par fusion des orthogneiss) de leucogranites. Au début du Carbonifère (phase varisque) se mettent en place les grands accidents cisailants à l'origine de la déformation des leucogranites antérieurs et de la production de nouvelles générations de leucogranites (plutons précoces : Pluguffan, Ergué et Riec ; pluton tardif : Baye), eux-mêmes intensément déformés (mylonites).

Les roches ont, depuis, subi des périodes d'érosion, de recouvrements marins dont il ne reste pas trace. Au cours du Paléogène, mais sans doute déjà au Crétacé, les roches ont subi des phases d'altération et ont été profondément transformées. Aujourd'hui, la partie supérieure des profils d'altération a disparu (érosion) et l'on observe généralement leur partie intermédiaire (arènes plus ou moins meubles).



Projet de : système d'aiguillage de circulation - Lambert, Kartographie - Dijon, Paris

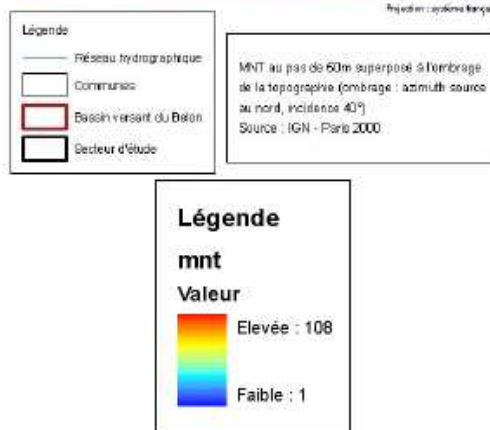


Figure 3 - Modèle Numérique de terrain du bassin versant du Bélon

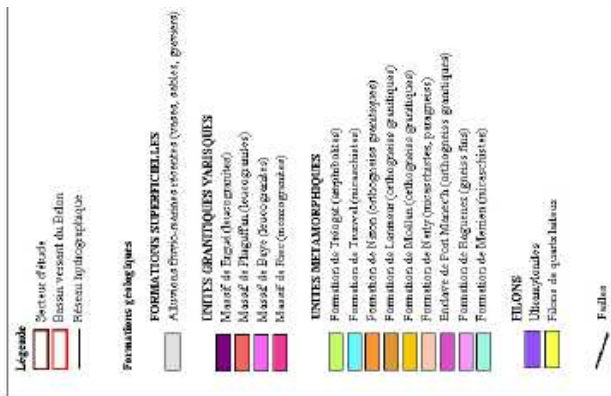
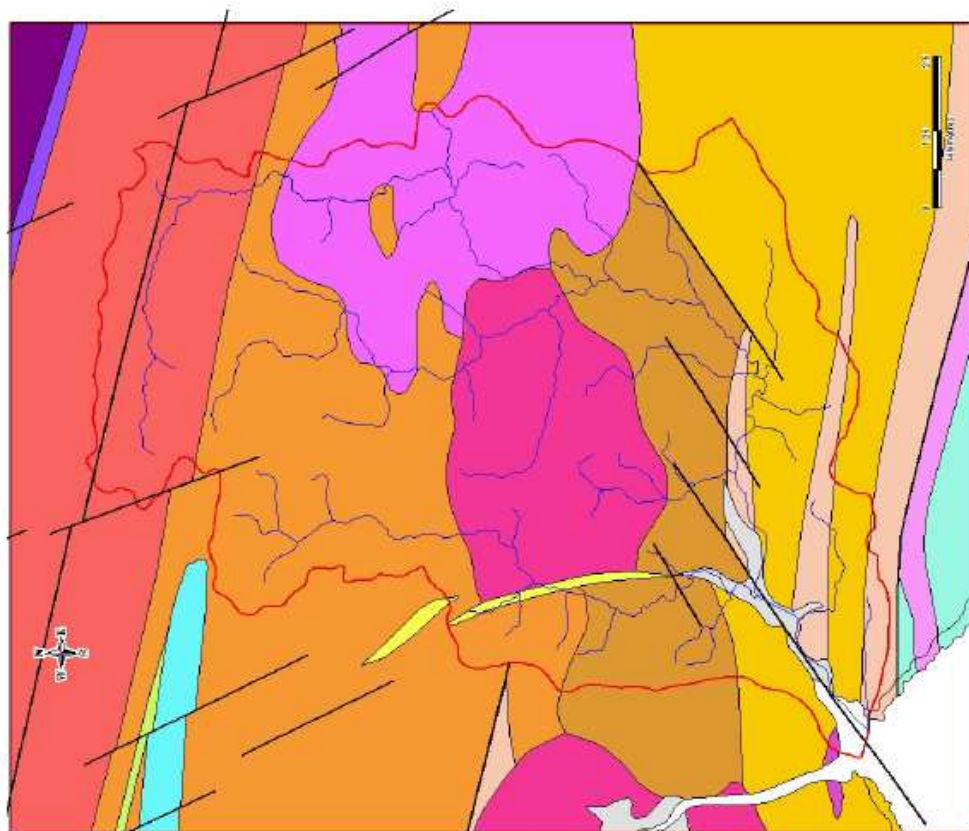


Figure 4 - Carte géologique synthétique du bassin versant du Bélon (d'après carte au 1/250 000 du Massif Armoricain - BRGM, 2001 - Coord. Chantraine)



annexe 2 : Présentations du projet souhaitable

annexe 3 : Atlas cartographique du projet « acquis »

# Programme Breizh Bocage Bélon

VOLET 3 n°2 2013-2014

Demande de financement



Mai 2013

## **Sommaire**

### **Introduction**

#### **A. Les projets de bocage du Bélon**

#### **B. Les travaux**

#### **C. Le calendrier du premier projet V3 sur le Bélon**

#### **D. Le budget prévisionnel du projet V3**

### **Annexes**

## **Introduction**

La COCOPAQ a débuté un volet 2 en septembre 2012 sur le territoire du Bélon. La première phase de ce volet 2 a consisté à préparer la carte du projet de bocage qu'il serait souhaitable de reconstituer. Le linéaire souhaitable s'élève à 106 km ce qui représente environ 1 km d'élément bocager par km<sup>2</sup> de territoire.

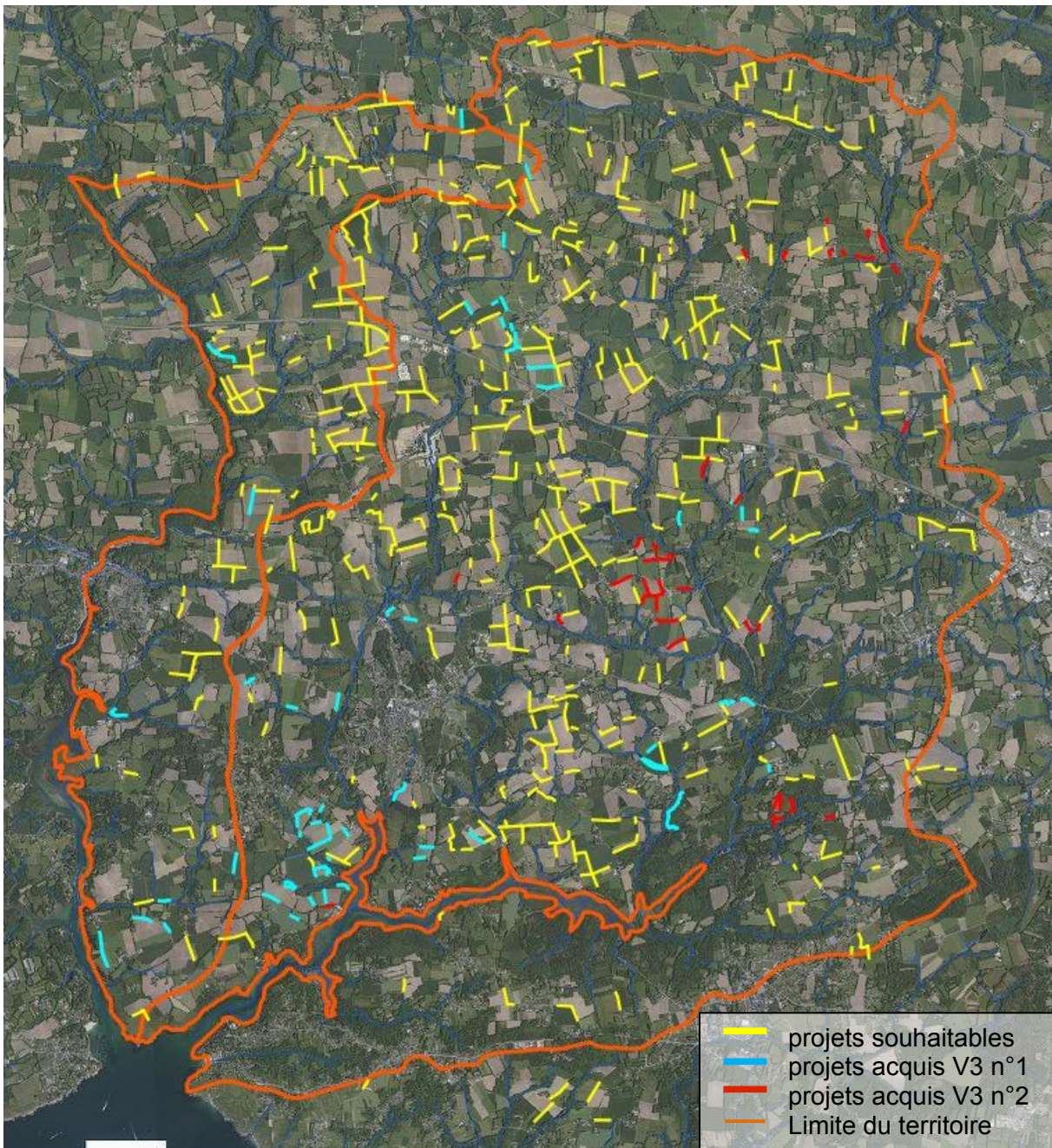
Les agriculteurs ont été contactés à partir janvier 2012 pour leur proposer de réimplanter du bocage sur la base du projet théorique souhaitable. Une première phase de travaux a été lancée en septembre 2012 suite aux prises de contacts auprès de quarante agriculteurs, dont 22 se sont concrétisés par des engagements. Le linéaire de cette première tranche est de 12 km.

Les contacts se sont poursuivis jusqu'au printemps 2013 pour collecter de nouveaux projets de travaux. Onze agriculteurs ont concrétisé un projet permettant de recréer 5,4 km de bocage.

## A. Les projets de bocage du Bélon

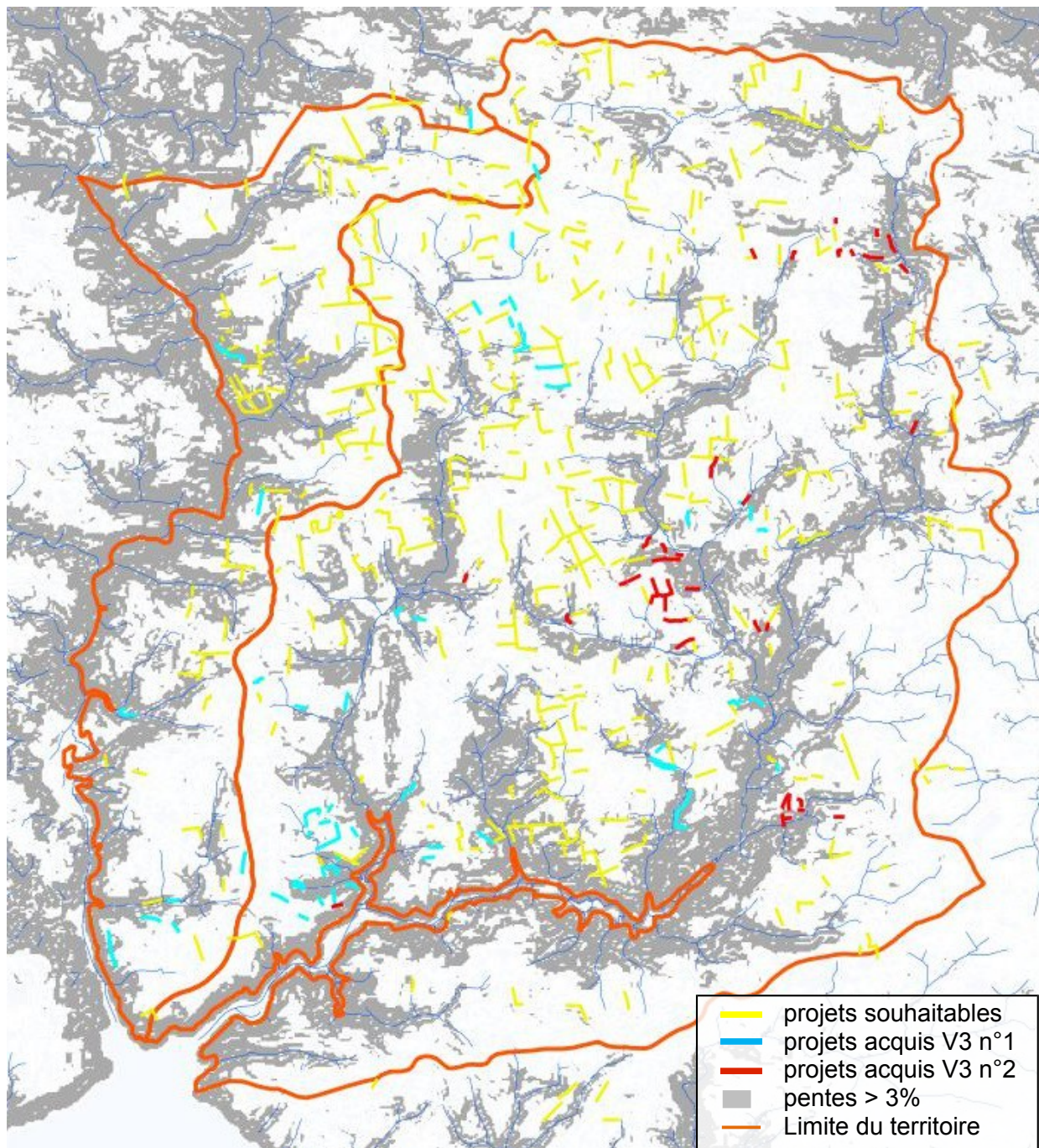
La deuxième tranche s'appuie sur le projet souhaitable élaboré en 2011. Il répond aux attentes multiples du bocage en matière de :

- qualité d'eau
- biodiversité
- production de bois
- amélioration du climat des parcelles agricoles
- paysage



carte1 : Projets souhaitable et acquis

## Localisation des éléments bocagers dans le relief



carte 2 : localisation des éléments du projet souhaitable par rapport au relief

La majorité des projets sont localisés en limite des zones en pente ou dans les versants. Très peu d'agriculteurs ont choisi d'implanter du bocage au milieu des secteurs plats. Ce résultat répond à deux logiques :

- Les agriculteurs considèrent que le rôle principal du bocage est de réduire les ruissellements, ils choisissent donc de refaire des talus dans les pentes.
- Les secteurs les plus plats sont aussi ceux qui ont les parcelles les plus grandes et qui regroupe le plus de production légumière. La division de ces espaces ouverts par du bocage est mal acceptée.

En conséquence l'orientation des projets d'éléments bocagers est préférentiellement orientée perpendiculairement aux pentes.

	Oblique	Parallèle	Perpendi- culaire
Projet souhaitable	40 %	25 %	35 %
Projet acquis	23 %	22 %	55 %

Tab 2 : linéaires de bocage selon leur orientation dans la pente

La répartition des projets acquis selon l'interface est proche de celle du projet souhaitable

	Bâtit (BBA)	Bois (BBO)	Cours d'eau (BEAU)	Lande (BL)	Parcelle cultivée (BP)	Voirie (BV)
SO	0,5 %	0,1 %	4 %	0,4 %	63 %	32 %
souhaite	2 %	5 %	7 %	0 %	60%	27 %

Tab 3 : linéaires de bocage selon leur l'interface



## **B. Les travaux**

### **1/ Les linéaires conventionnés**

Le linéaire de la deuxième phase de travaux est le suivant :

Création de talus 4 460 m

Plantation de haies 3 420 m dont 720 m à plat

La longueur moyenne des éléments bocagers est de 100 m. Elle était de 160 m sur la première tranche de travaux

### **2/ Quelques exemples de réalisations**

Voir annexe (lettre BBB n°2)

### **3/ Le calendrier prévisionnel**

#### **Juillet/août 2013**

Passation des marchés de réalisation des éléments bocagers

#### **Septembre 2013 à avril 2014**

Travaux de talutage et plantations

#### **Juillet à septembre 2014**

Entretien des plantations

# Programme Breizh Bocage Bélon

## VOLET 3 – 2012 / 2014

### Demande de financement



Juin 2012

## **Sommaire**

### **Introduction**

#### **A. Les projets de bocage du Bélon**

#### **B. Les travaux**

#### **C. Le calendrier du premier projet V3 sur le Bélon**

#### **D. Le budget prévisionnel du projet V3**

### **Annexes**

## **Introduction**

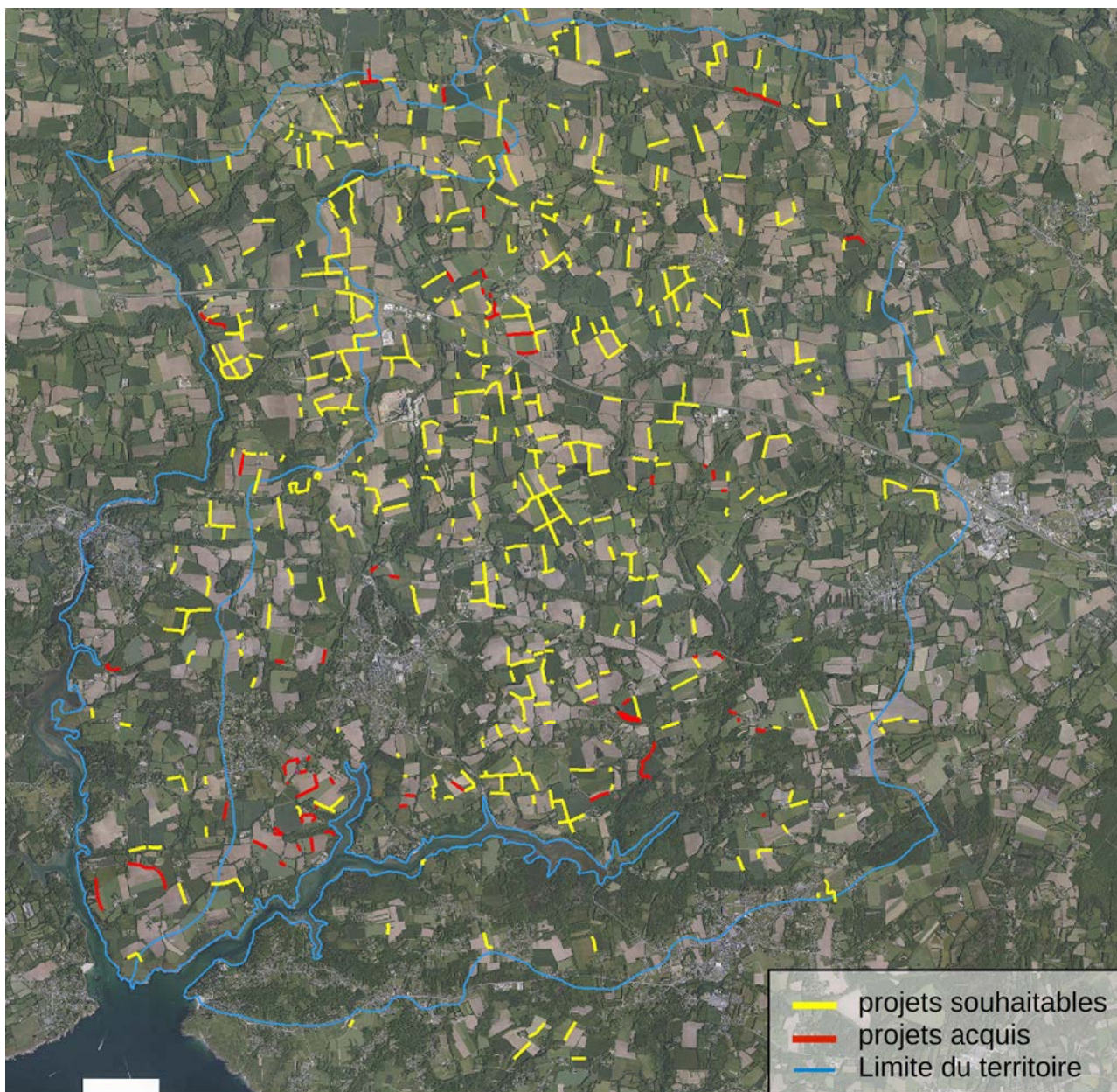
La COCOPAQ a débuté un volet 2 en septembre 2012 sur le territoire du Bélon. La première phase de ce volet 2 a consisté à préparer la carte du projet de bocage qu'il serait souhaitable de reconstituer. Le linéaire souhaitable s'élève à 106 km ce qui représente environ 1 km d'élément bocager par km<sup>2</sup> de territoire.

Les agriculteurs ont été contactés à partir de la deuxième quinzaine de janvier 2012 pour leur proposer de réimplanter du bocage sur la base du projet théorique souhaitable. Quarante contacts ont été pris dont 22 se sont concrétisés par des engagements, sur une base de 110 agriculteurs. Le linéaire total ayant fait l'objet d'un accord avec les agriculteurs est de 12 km.

## A. Les projets de bocage du Bélon

Le projet Breizh Bocage Bélon fait suite aux contrats de bassin versant portés par la cocopaq. Il entre en cohérence avec le développement d'une filière bois énergie co-animée par la cocopaq. En conséquence, le projet souhaitable répond aux attentes multiples du bocage en matière de :

- qualité d'eau
- biodiversité
- production de bois
- amélioration du climat des parcelles agricoles
- paysage



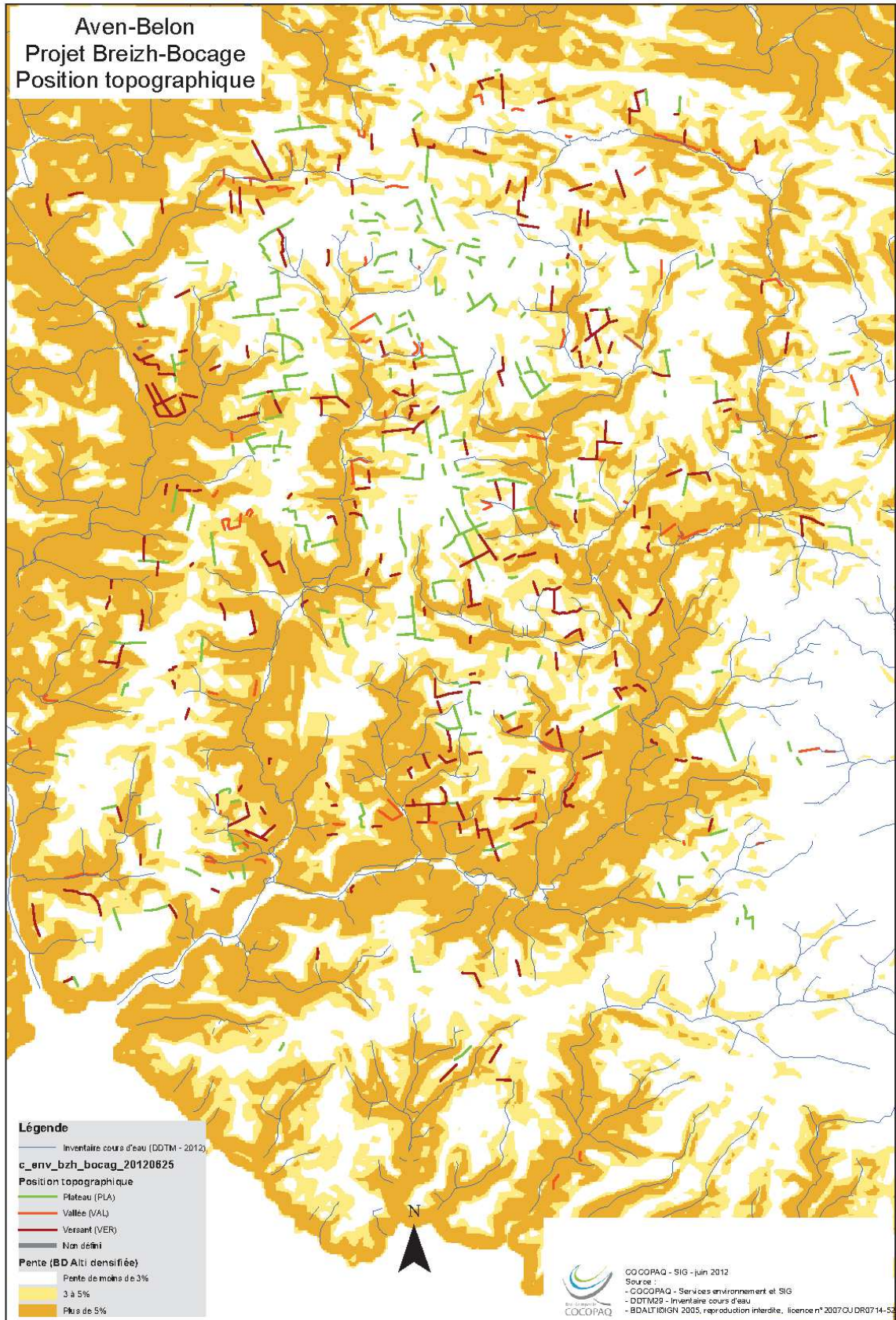
carte1 : Projet souhaitable et acquis

Pour répondre aux cinq rôles du bocage, précisés ci dessus, de nombreuses propositions d'éléments bocagers ont été faites sur l'amont du territoire où la densité bocagère est faible. Le reste des projets se répartit sur les versants pour réduire les risques de ruissellements.

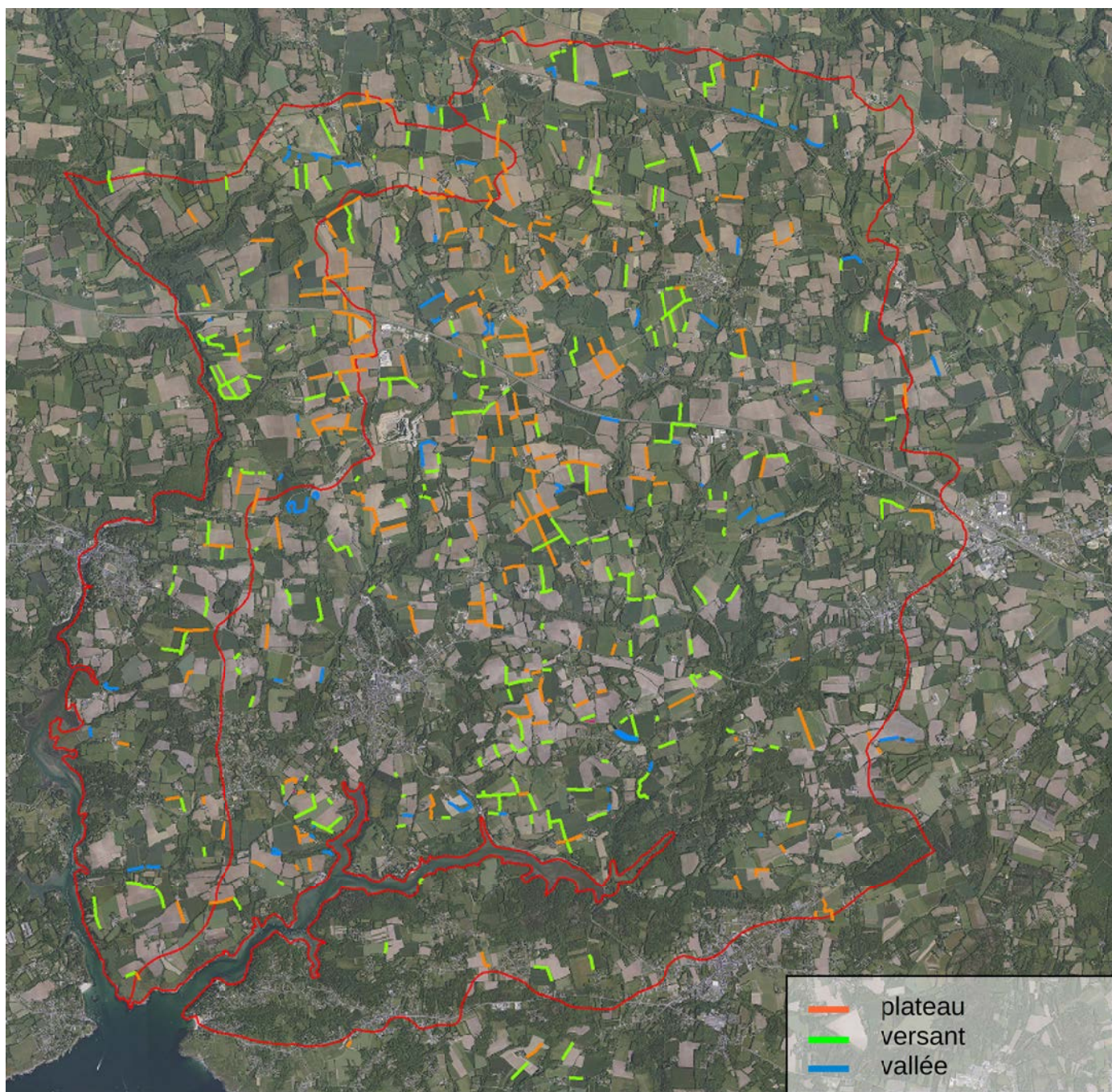
En conséquence, le projet souhaitable concentre les propositions sur la moitié nord du territoire. Cette zone relativement plate a subi deux remembrements : communaux et lié au passage de la RN165. La maille bocagère y est très distendue. Les éléments restants sont principalement regroupés le long des cours d'eau et de la voirie. Sur les secteurs les plus ouverts, la taille des parcelles suite aux propositions reste comprise entre 8 et 12 ha. Il n'est pas réaliste en effet de penser obtenir un redécoupage intra-parcellaire de taille plus réduite, en particulier du fait de la forte présence de productions en légume de conserve.

Sur la périphérie du plateau, le bocage a été mieux préservé. Les propositions sont davantage liées à la protection de la qualité de l'eau contre les ruissellements. Néanmoins, la fermeture des mailles a été proposée à chaque rencontre avec les agriculteurs.

## Localisation des éléments bocagers dans le relief



carte 2 : localisation des éléments du projet souhaitable par rapport au relief



carte 3 : localisation topographique des éléments bocagers du projet souhaitable

La répartition des éléments bocagers du projet souhaitable propose davantage de linéaire sur les secteurs de plateau et dans les versants. Cette répartition est liée à la topographie du territoire qui comprend une part notable de zone de plateau. Sur cette zone la densité du bocage est plus faible et les parcelles sont les plus grandes. Le potentiel de reconstitution du maillage y est important. À l'inverse le linéaire proposé en fond de vallée est moins important. Il correspond essentiellement à la reconstitution de la ceinture bocagère autour des anciennes prairies riveraines.



La répartition des projets acquis est sensiblement différente, avec un équilibre des linéaires entre les trois entités topographiques. Cette variation s'explique par deux raisons :

- la prise de contact avec les agriculteurs se fait d'Ouest en Est. Une grande partie de la zone inventoriée concerne un relief de pente.
- les agriculteurs acceptent volontiers de ré-installer du bocage en bas de pente en raison du rôle sur la qualité de l'eau et parce que ces propositions ne recoupent pas le parcellaire.

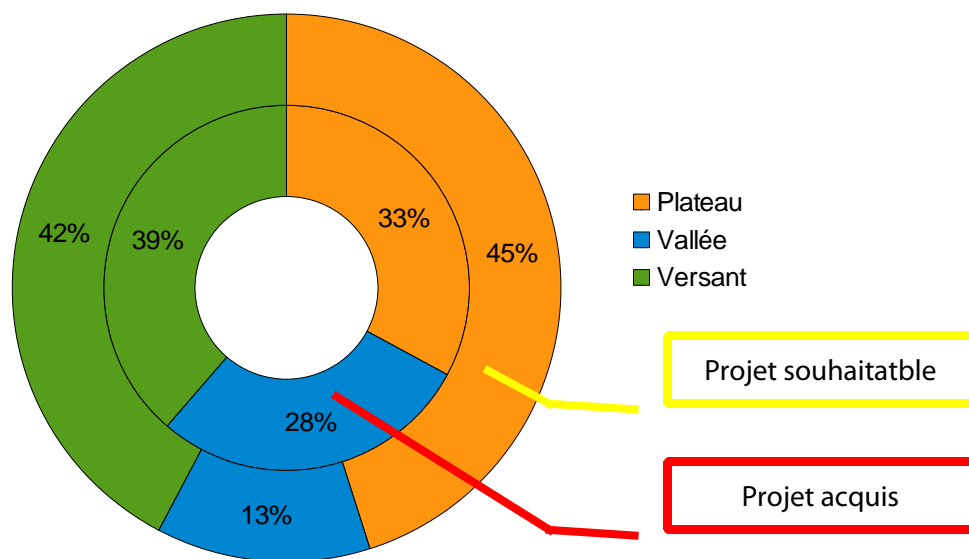
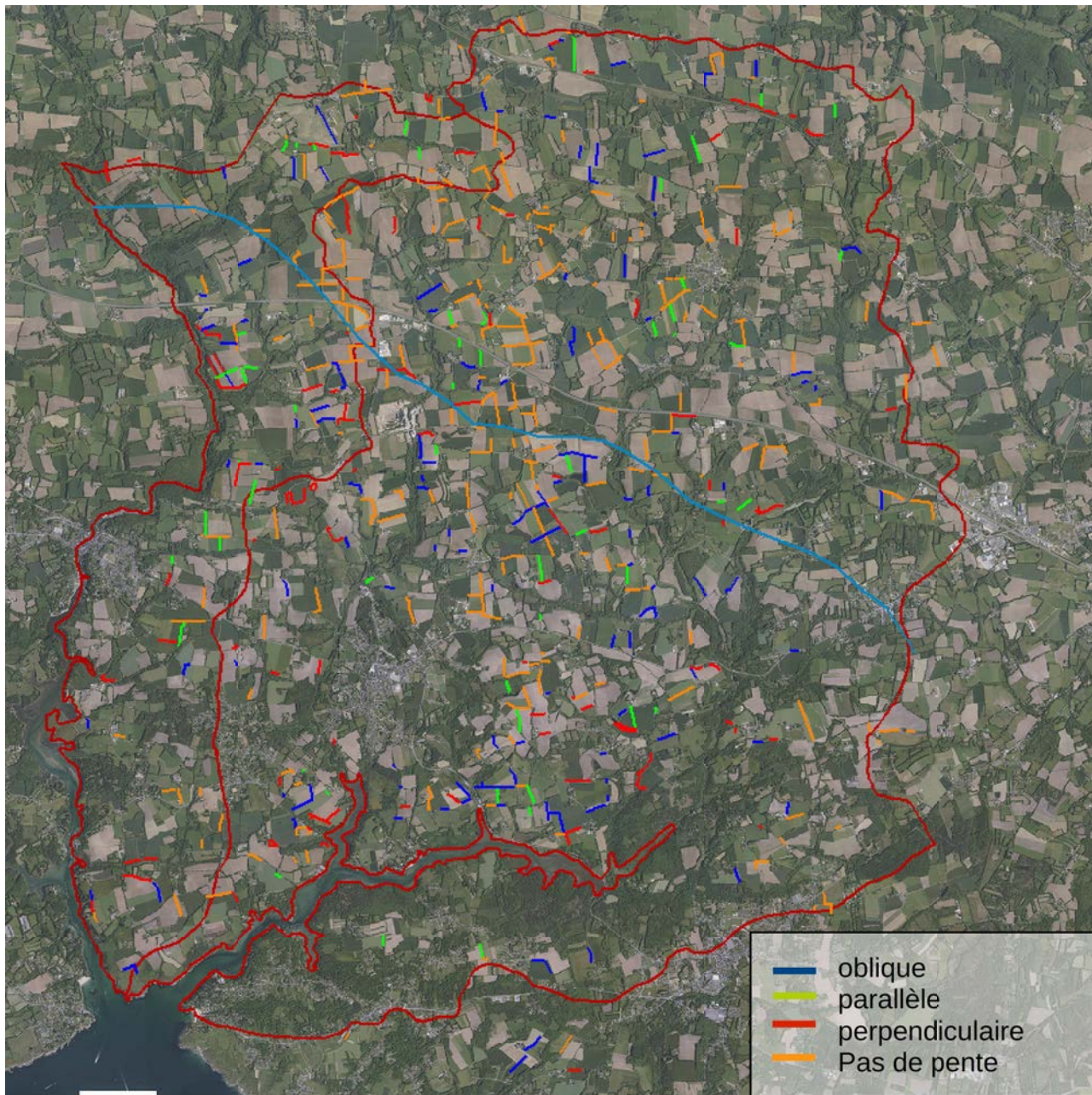


fig.1 : répartition des linéaires bocagers selon leur localisation topographique

	Plateau	Vallée	Versant
Projet souhaitable	48 km	13 km	45 km
Projet acquis	3,9 km	3,4 km	4,7 km

Tab.1 : linéaires de bocage selon leur localisation topographique

## Orientation des éléments bocagers dans le relief



carte4 : orientation dans le relief, des éléments bocagers du projet souhaitable

L'objectif du programme sur le Bélon, est multiple. La préservation de la qualité de l'eau n'est qu'un des critères retenus. Le projet souhaitable n'est donc pas caractérisé par une prédominance de talus en rupture de pente ou en ceinture de bas fonds. La proportion notable des secteurs de plateaux où la densité du bocage est faible, a induit un grand nombre de propositions basées sur la continuité écologique, la préservation des paysages et la production de bois énergie. Ces éléments bocagers proposés sur les secteurs de plateaux n'ont pas d'orientation sensible par rapport aux pentes.

La répartition des éléments bocagers des projets acquis montre une proportion de linéaires perpendiculaires à la pente plus importante 46 % contre 19 %. Ce résultat est significatif de l'intérêt que portent les agriculteurs à la remise en place de barrières aux ruissellements. une géographie des agriculteurs contactés accentue cette situation. Comme cela est précisé au paragraphe précédent, des linéaires importants ont été contractualisés sur les secteurs de plateau. Ils relativisent e, alors que

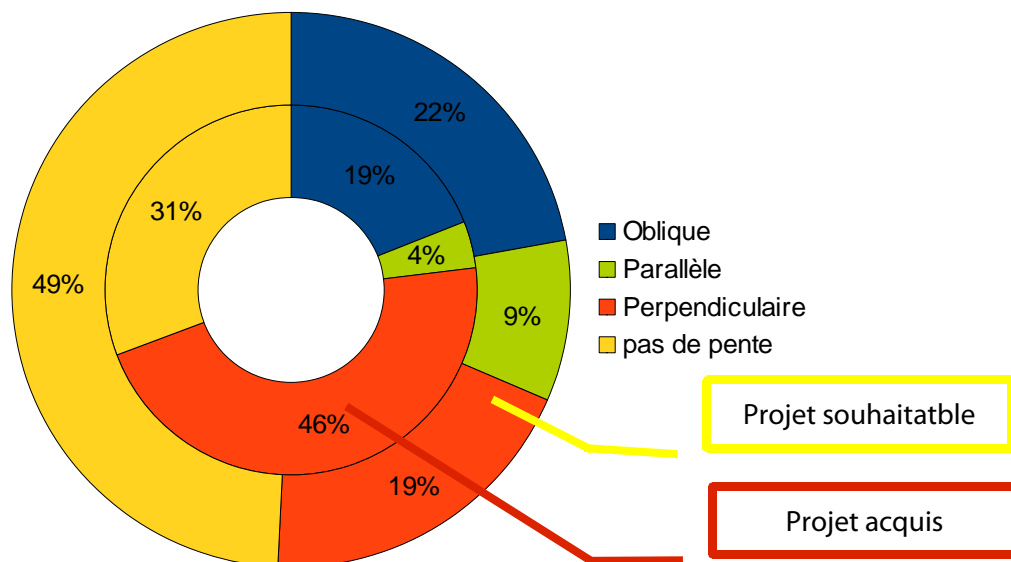


fig.2 : répartition des linéaires bocagers selon leur orientation dans la pente

	Oblique	Parallèle	Perpendiculaire	pas de pente
Projet souhaitable	24 km	10 km	20 km	52 km
Projet acquis	2,3	0,5	5,6	3,6

Tab 2 : linéaires de bocage selon leur orientation dans la pente

## Répartition selon le voisinage



carte5 : répartition selon le voisinage

La majorité des éléments bocagers du projet souhaitable sont proposés entre deux parcelles agricoles. L'objectif est de refermer la maille bocagère sans redécouper les parcelles exploitées d'un seul tenant. Le deuxième groupe important concerne le bocage recréé en limite de voirie.

Les pourcentages de répartition des linéaires sont proches entre le projet souhaitable et le projet acquis. La part des éléments en bord d'eau est cependant plus importante dans le projet acquis. Ceci confirme les observations précédentes sur la plus forte proportion d'éléments en lien avec la limitation des ruissellements dans les projets acquis.

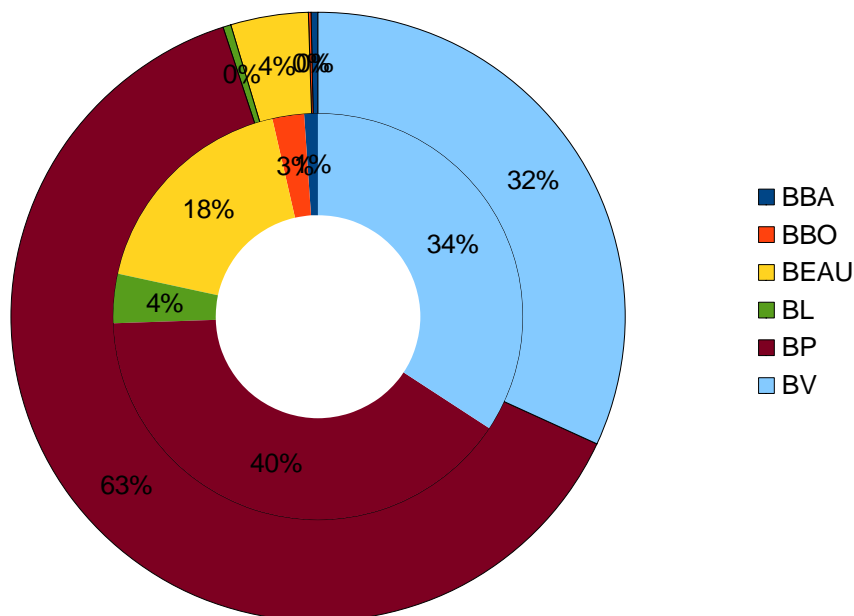


Fig3 : répartition des linéaires bocagers selon l'interface

	Bâtit (BA)	Bois (BBO)	Cours d'eau (BEAU)	Lande (BL)	Parcelle cultivée (BP)	Voirie (BV)
SO	390	120	3846	382	59195	29875
souhaite	131	305	2183	474	4876	4151

Tab 3 : linéaires de bocage selon leur l'interface

## **B. Les travaux**

### **1/ Le volume de travaux**

40 agriculteurs et particuliers ont été contactés, 22 projets ont été finalisés. Deux tiers des agriculteurs ayant accepté un projet ont des bovins, un tiers produit des animaux hors sol, des céréales ou des légumes. La proportion est de 50/50 pour les agriculteurs n'ayant pas accepté de projet bocager.

Le positionnement des agriculteurs vis à vis du bocage dépend donc peu des types de production. L'historique de l'exploitation, la taille des parcelles et la localisation du bocage à reconstituer influe davantage sur la réponse des agriculteurs.

Les données synthétiques des projets acquis :

Talus

linéaire total 5 700 m dont billons 900 m

Haies

linéaire total 9 400 m dont 1 700 m à plat

La longueur moyenne des éléments bocagers est de 160 m

Bosquets

Surface totale : 1,5 ha

### **2/ Quelques exemples de projets**

#### **Talus destinés à réduire les ruissellements**



Création d'un talus en rupture de pente. Deux agriculteurs sont concernés.



Création de deux talus de part et d'autre du ruisseau



Création d'un talus en bas de parcelle et fermeture de l'entrée.

## Haie en bordure de voirie



Implantation d'une haie dans la trouée

## Regarni de haies



Partie de haie à regarnir



Partie de haie à regarnir



## **C. Le calendrier du premier projet V3 sur le Bélon**

### **Eté 2012**

Passation des marchés de réalisation des éléments bocagers

### **Automne 2012**

#### **Septembre**

- 1/ premiers travaux de talutage sur les parcelles emblavées dès septembre (colza)
- 2/ fin des prises de contacts du volet 2

#### **Octobre - novembre**

- 1/ réalisation des talus en fonction de la disponibilité des parcelles
- 2/ invitation des agriculteurs à découvrir la réalisation de billons à l'aide de charrue forestière.
- 3/ premières plantations

#### **Décembre**

fin des chantiers de construction et de plantations

### **Premier semestre 2013**

#### **Février - mars 2013**

Dernières plantations et selon les conditions climatiques fin des travaux de construction des talus

Sur l'ensemble de la période le chargé de mission assurera le suivi des chantiers.

## **D. Le budget prévisionnel du projet V3**

C.f. formulaire de demande de subvention.

## **Annexes**

**annexe 1** : délibération de la COCOPAQ pour engager le volet3

**annexe 2** cahier des charges Breizh Bocage

**annexe 3**: Notice Breizh Bocage

**annexe 4** : **modèle de convention entre la cocopaq et les bénéficiaires des travaux**

**annexe 5** : liste des agriculteurs ou propriétaires ayant conclu un projet acquis

## 2. Présentation des Volets 2 – Diagnostic Action :

### 2.2. Le Volet 2 sur le Bassin versant du BELON :

Le bassin versant du Bélon a été choisi pour mener un programme de reconstitution du bocage pour les raisons suivantes :

- La densité bocagère est dans la moyenne faible du Pays de Quimperlé
- des inventaires du bocages avaient été réalisés précédemment lors d'un diagnostic du bassin versant
- un programme de réduction des contaminations bactériennes venait de se terminer en 2011 avec une bonne dynamique entre la Cocopaq et les agriculteurs.

## 2. Présen

### 2.2. Le Vo



## 2. Présentation des Volets 2 – Diagnostic Action :

### 2.2. Le Volet 2 sur le Bassin versant du BELON :

#### L'état des lieux du bocage :

Le bocage du béton a été inventorié sur les communes de :

- Moëlan/Mer, Le Trevoux et Riec/Bélon en 2004 lors du projet CYCLEAU à partir de relevés de terrains et des orthophotos de l'IGN
- Baye en 2010 dans le cadre de l'état des lieux du PLU à partir de l'analyse des orthophotos
- Bannalec en 2011 à partir du relevé de terrain réalisé par un agent de la commune.

## 2. Présentation des Volets 2 – Diagnostic Action :

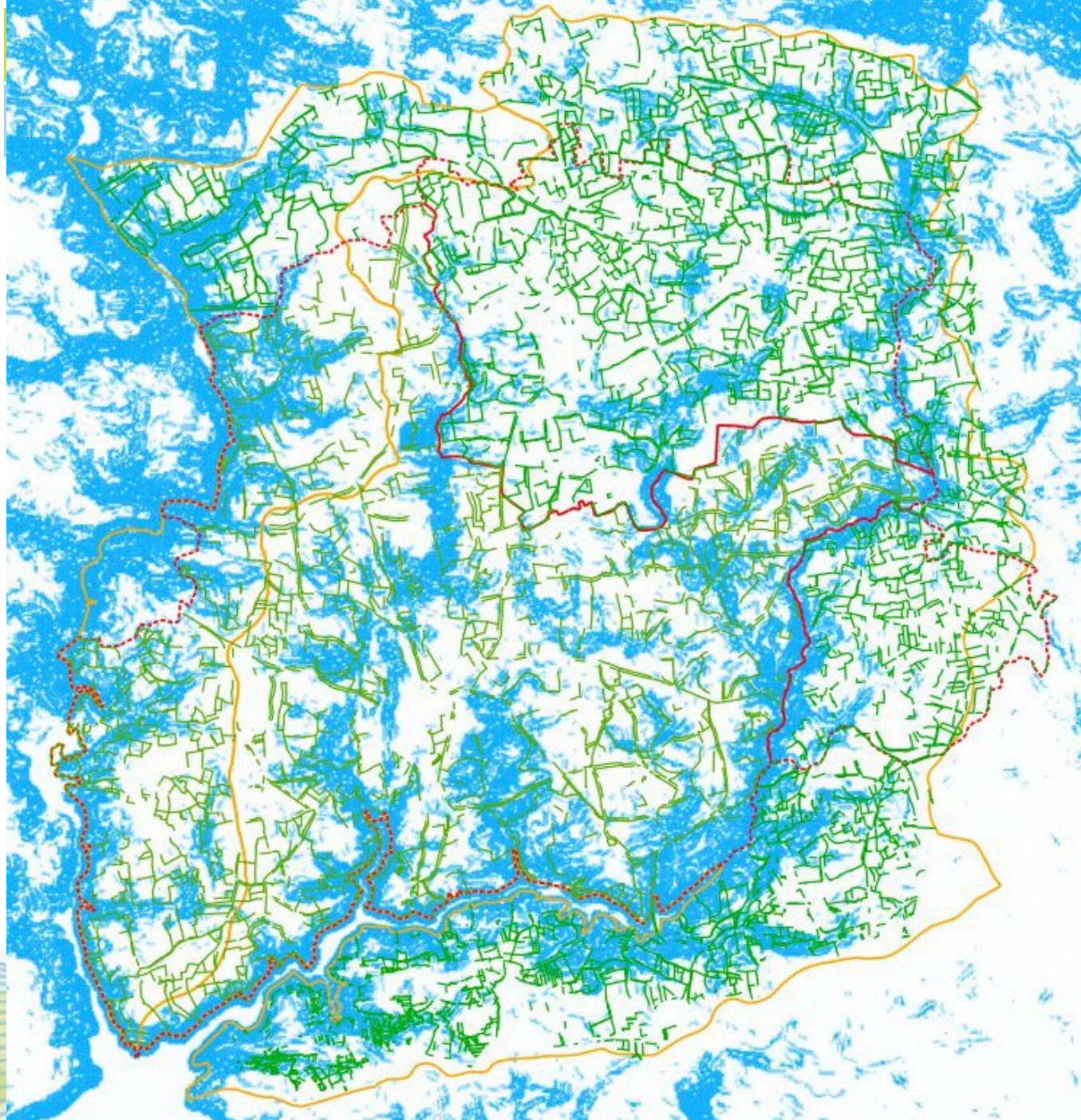
### 2.2. Le Volet 2 sur le Bassin versant du BELON :

#### L'état des lieux du bocage :

Les linéaires bocagers du territoire du Bélon, répartition par commune

Bannalec	138 km
Le Trevoux	167 km
Riec/Bélon	324 km
Mellac	40 km
Baye	46 km
Moëlan/Mer	48 km

Le linéaire cumulé est de 800 km sur le bassin versant.



Bocage initial

Limite territoire BBB

Pentes supérieures à 3 %



## 2. Présentation des Volets 2 – Diagnostic Action :

### 2.2. Le Volet 2 sur le Bassin versant du BELON :

- **La dynamique bocagère :**

Deux opérations ont principalement conduit à la réduction du bocage sur ce territoire :

- Le remembrement sur la commune de Riec/Bélon en 1963
- La réalisation de la RN 165 au milieu des années soixante dix.

Les arasements actuels sont très limités. Ils sont le fait de quelques agriculteurs.

## 2. Présentation des Volets 2 – Diagnostic Action :

### 2.2. Le Volet 2 sur le Bassin versant du BELON :

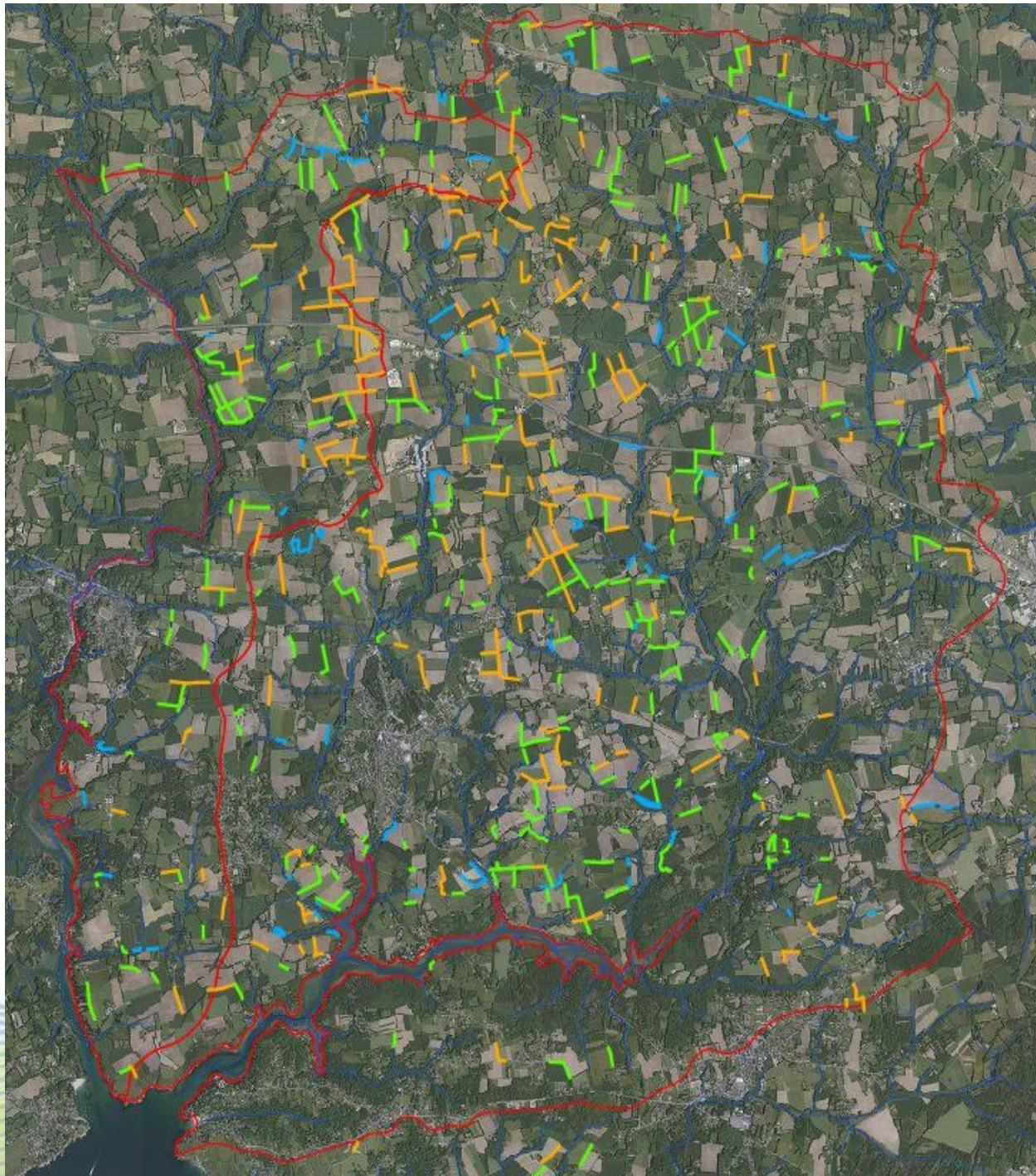
- **Le projet souhaitable :**

Les deux axes principaux sur le Bélon sont :

- - réduction des ruissellements
- - biodiversité

Les propositions faites aux agriculteurs priorisent donc les découpages des grands espaces ouverts et les éléments perpendiculaires à la pente

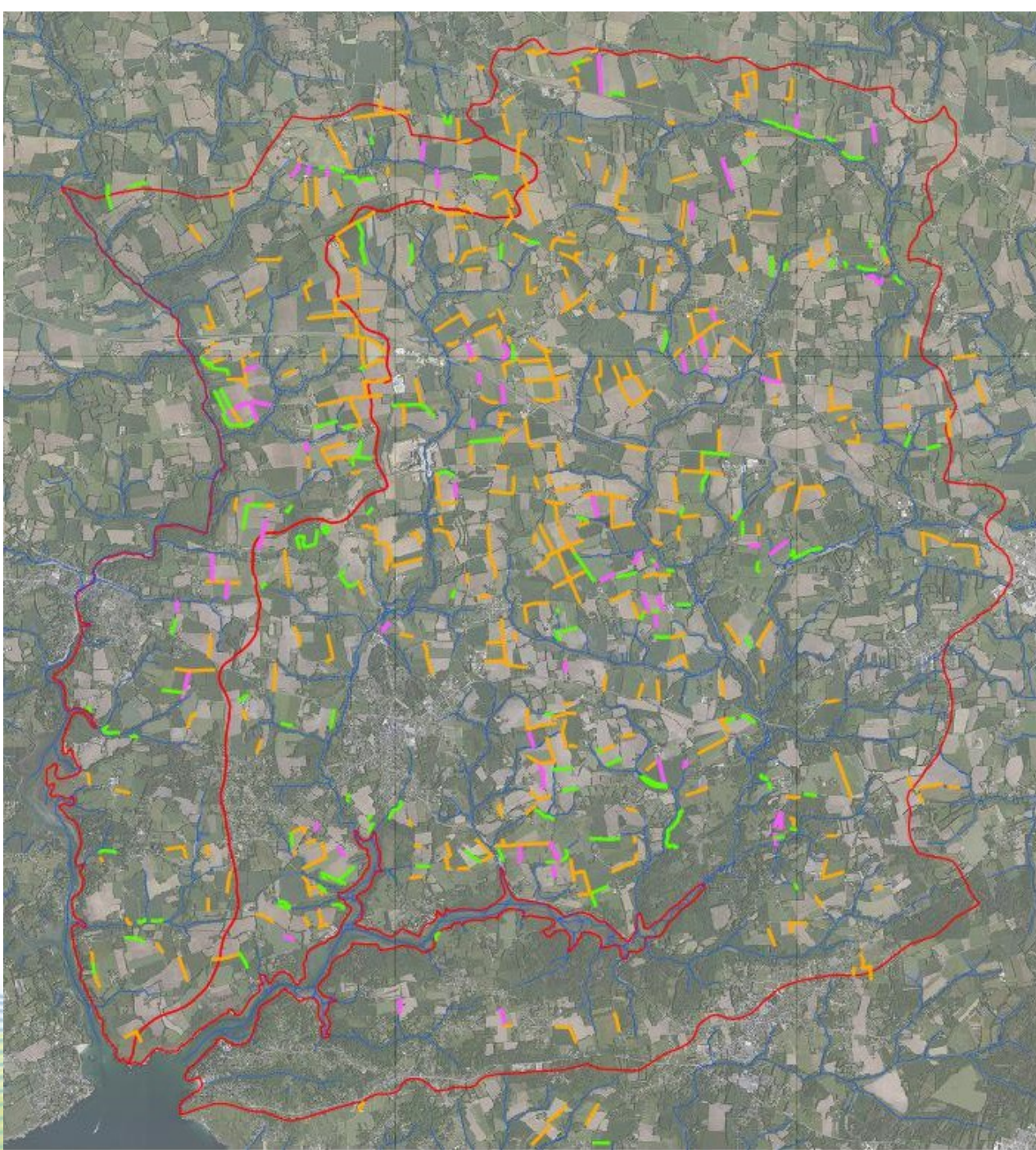
n :



## Le projet souhaitable




position des projets souhaitables  
dans le relief

- Plateau
- Versant
- Vallée



## Le projet souhaitable

orientation des projets  
souhaitables dans les pentes

-  Oblique
-  Perpendiculaire
-  Parallèle

## 2. Présentation des Volets 2 – Diagnostic Action :

### 2.2. Le Volet 2 sur le Bassin versant du BELON :

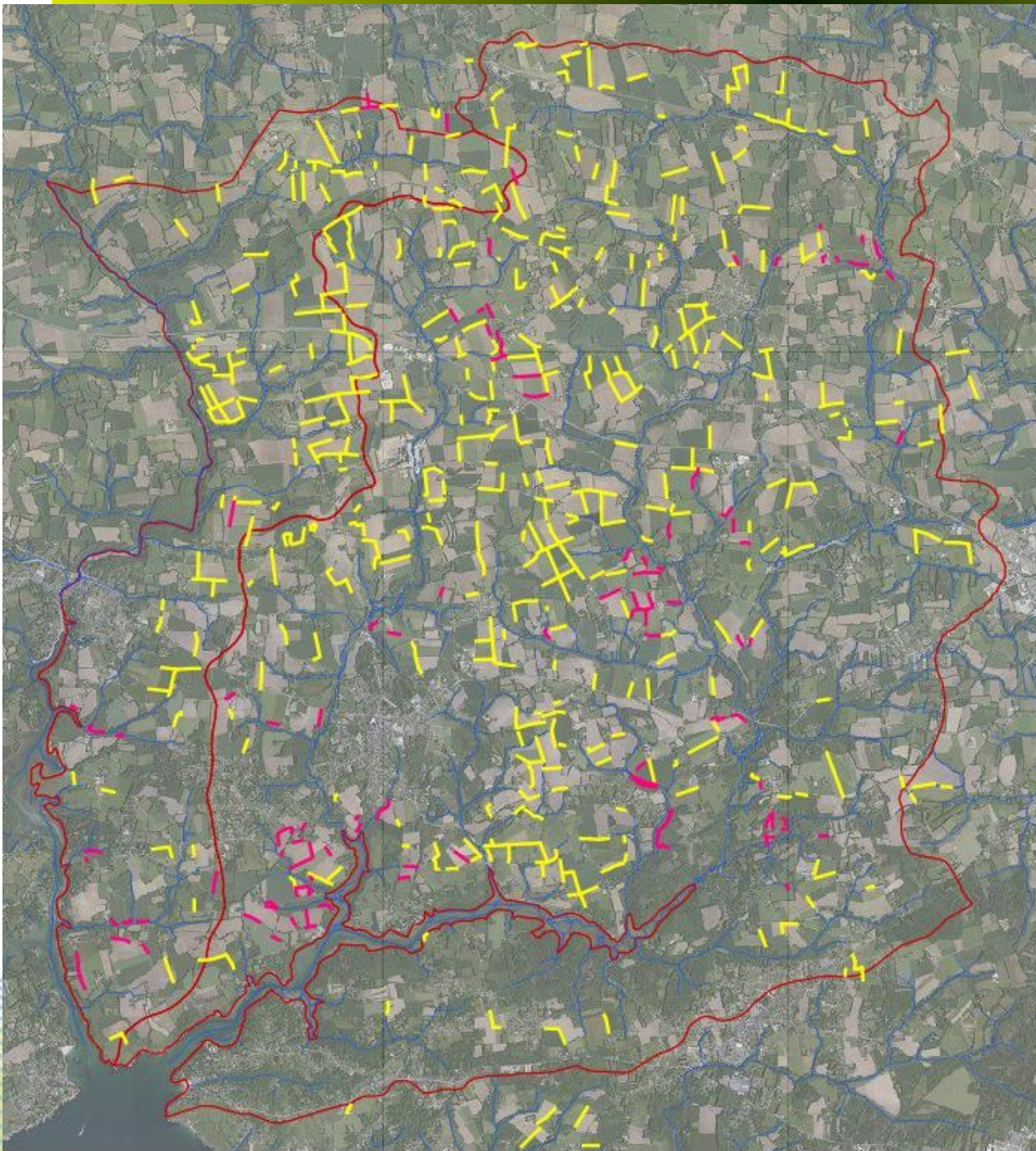
- **Le projet acquis :**

Les agriculteurs ont été informés par écrit : 110 courriers individuels, lettre « Breizh Bocage Bélon », articles dans les magazines de la Cocopaq et des communes, articles dans la presse.

Les prises de rendez-vous ont été faites par téléphones. 66 % des agriculteurs ont été rencontrés. Le tiers restant (35 agriculteurs) n'a pas souhaité de rendez-vous. La moitié des rencontres a abouti à un projet acquis.

Lors des rendez-vous le principe du programme et ses objectifs étaient présentés avant de discuter du projet souhaitable.

n :



## Le projet acquis

- Souhaité
- Acquis

## 2. Présentation des Volets 2 – Diagnostic Action :

### 2.2. Le Volet 2 sur le Bassin versant du BELON :

- **Le projet acquis :**

Un premier volet de travaux a débuté en septembre 2012 avec un objectif de création de 5 km de talus et 10 km de haies.

Les rencontres qui se sont poursuivies fin 2012 et durant le premier semestre 2013. Elles ont permis de lancer un deuxième volet de travaux avec 4,7km de talus et 3,4 km de haies dont 2,7 km sur talus.

## 2. Présentation des Volets 2 – Diagnostic Action :

### 2.2. Le Volet 2 sur le Bassin versant du BELON :

- **Le projet acquis :**

Le deuxième volet de travaux en quelques chiffres :

Eléments perpendiculaires à la pente	55 %
Eléments parallèles à la pente	22 %
Eléments inter ou intra-parcellaires	60 %
Eléments ayant au moins deux connexions avec le bocage existant	76 %
Talus nus	42 %
Haies composées d'arbres de haut jet	70 %



## 2. Présentation des Volets 2 – Diagnostic Action :

### 2.2. Le Volet 2 sur le Bassin versant du BELON :

- **Le projet acquis :**

Les coûts estimés du deuxième volet de travaux :

	En € HT
Construction de talus	12 950 €
Plantations	11 520 €
communication	350 €
Suivi administratif et technique, bilan	7 377 €
<b>Total</b>	<b>35 497 €</b>

Le programme Breizh Bocage verse une aide de 80 % (28 400 €) apportée par le FEADER, la Région et le Conseil Général

# 3. Présentation des Volets 3 – Travaux:

## 3.2. Volet 3 sur le bassin versant du BELON



Talus



Billon





# Breizh Bocage Bélon

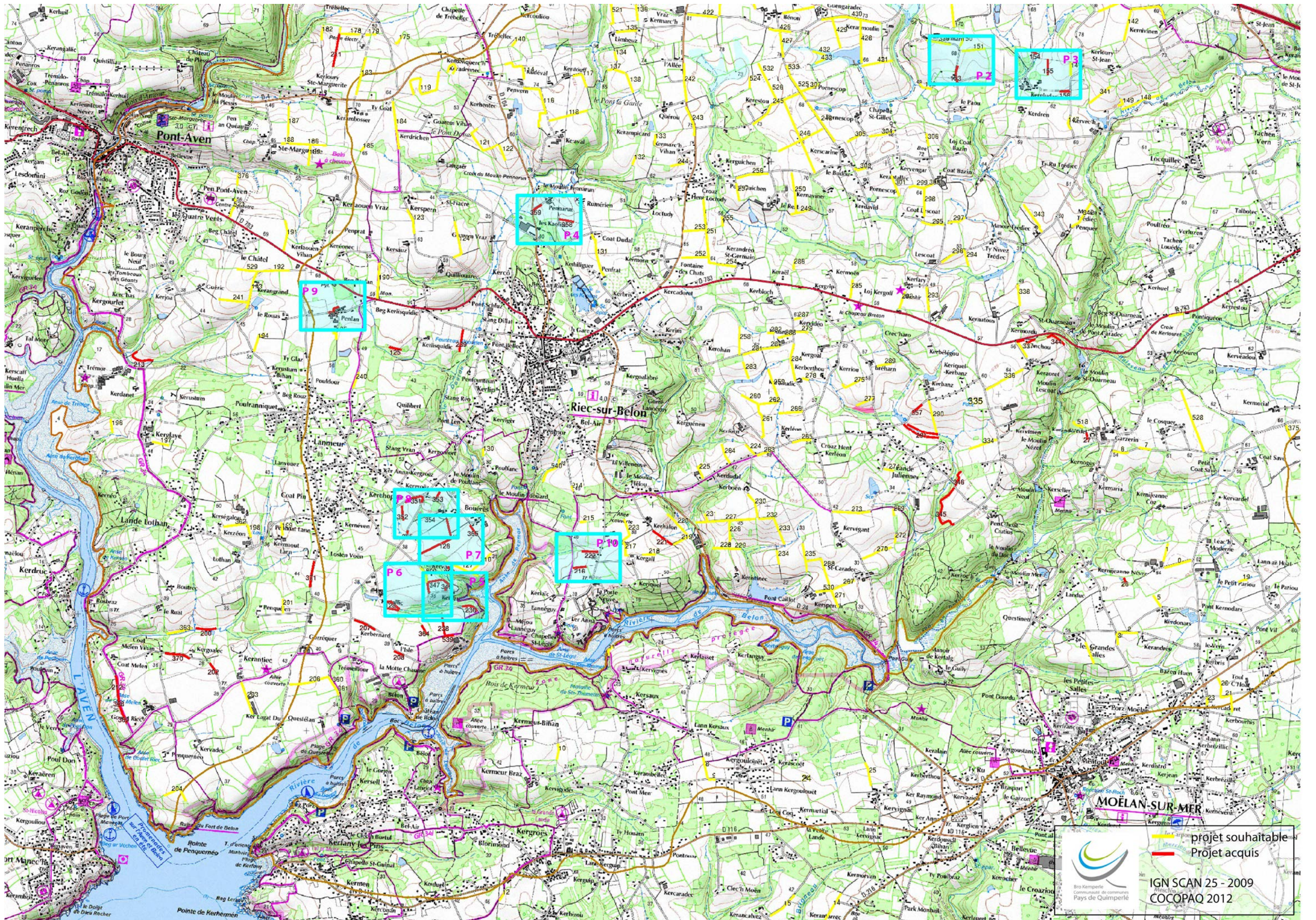
Atlas cartographique du projet acquis - Juin 2012

Volume 1 : - liste des projets  
- cartes de localisation des planches photo



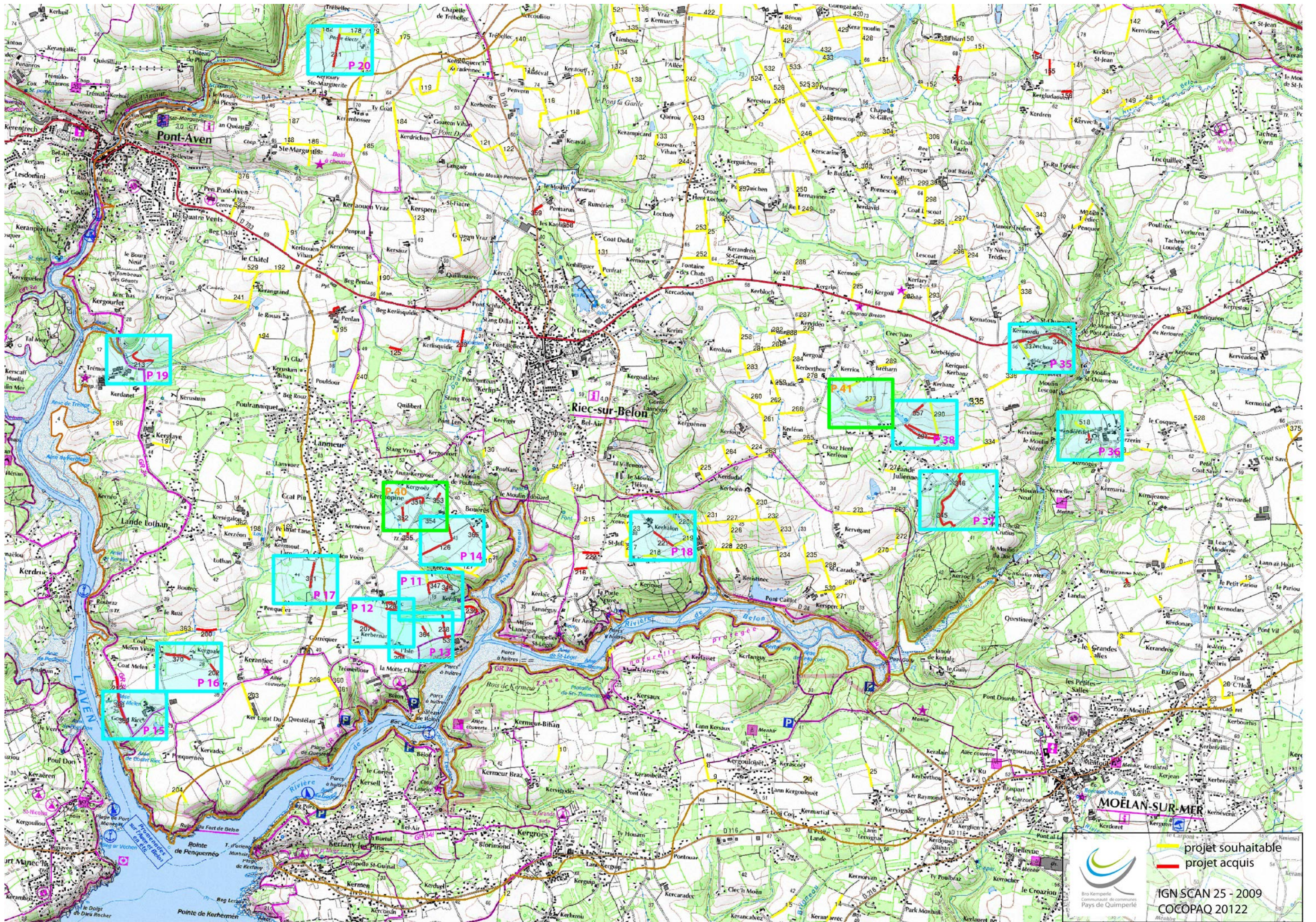
Bénéficiaire	Lieu-dit / commune	Identifiant	type d'aménagement	Linéaire talus	linéaire haie	Surface bosquet	nb plants	% essence 1	essence 1	% essence 2	essence 2	% essence 3	essence 3	% essence 4	essence 4
<b>MGEN</b>	La porte neuve	216	haie haut-jet		120		80	50 %	chêne p	25%	châtaignier	25%	merisier		
				m	120 m		80								
<b>EARL Louis DERVOU</b>	Riec-sur-Bélon	125	talus nu	114			0								
	Riec-sur-Bélon	239	talus nu	203			0								
				317 m	m		0								
<b>GAEC TANGUY</b>	Kericuff – Riec-s	309	talus + haie haut-jet	127	127		84	50 %	chêne s	20%	châtaignier	20%	merisier	10%	aubépine
	Kericuff – Riec-s	328	talus + haie arbustive	300	300		200	50 %	érable champ.	20%	noisetier	20%	cornouiller	10%	vioerne
	Le Verneur – Le	505	talus + haie haut-jet	62	62		41	50 %	chêne p	25%	châtaignier	25%	frêne		
	Park Coz – Le T	381	haie haut-jet		160		106	50 %	chêne s	25%	châtaignier	25%	charme		
	Park Coz – Le T	504	haie haut-jet		162		108	50 %	chêne s	20%	châtaignier	20%	charme	10%	merisier
	Kerfoennec – Le	503	haie haut-jet		101		67	50 %	chêne s	20%	châtaignier	20%	charme	10%	merisier
				489 m	912 m		606								
<b>EARL de Kerdute</b>	Kerdute – Le Tre	507	haie haut-jet		87		58	50 %	chêne p	25%	merisier	25%	hêtre		
	Kerdute – Le Tre	506	haie arbustive		183		122	50 %	hêtre	20%	noisetier	20%	charme	10%	aubépine
	Kerdute – Le Tre	403	haie arbustive		188		125	50 %	hêtre	20%	noisetier	20%	charme	10%	vioerne
	Kerdute – Le Tre	405	haie arbustive		364		242	50 %	charme	20%	noisetier	20%	charme	10%	vioerne
	Kerdute – Le Tre	408	haie arbustive		291		194	50 %	charme	20%	noisetier	20%	charme	10%	ajonc
				m	1 113 m		741								
<b>TANGUY Paul</b>	Keroter – Le Tre	412	talus + haie haut-jet	174	174		116	50 %	chêne p	20%	aulne	20%	bouleau	10%	vioerne
				174 m	174 m		116								
<b>SCEA PRIMA</b>	Kerzelen – Bann	47	haie haut-jet		156		104	50 %	chêne s	20%	châtaignier	20%	hêtre	10%	vioerne
	Kerzelen – Bann	49	haie haut-jet		255		170	50 %	chêne p	20%	châtaignier	20%	charme	10%	vioerne
				m	411 m		274								
<b>EARL de Kerros</b>	Dourgelen – Ba	35	regarni		203		135	50 %	érable champ.	20%	vioerne	20%	chêne	10%	pommier sauvag
	Kerros – Bannal	32	talus + haie arbustive	167	167		111	50 %	noisetier	25%	charme	25%	aubépine		
				167 m	370 m		246								
<b>LEMAIRE Jérôme</b>	Kerivoa – Banna	104	talus + haie haut-jet	101	101		67	50 %	chêne s	25%	charme	25%	hêtre		
				101 m	101 m		67								
<b>Ronan LE DAIN</b>	Lonchou – Riec	537	talus + haie arbustive	70	70		46	50 %	érable champ.	25%	vioerne	25%	charme		
	Lonchou – Riec	538	talus nu	85			0								
	Lonchou – Riec	344	merlon nu	188			0								
	Garzerin – Moël	27	haie arbustive		60		40	50 %	érable champ.	25%	charme	25%	vioerne		
	Lande Julien – F	346	talus + haie haut-jet	155	155		103	50 %	frêne	25%	aulne	25%	chêne p		
	Lande Julien – F	345	talus + haie haut-jet	500	500		333	50 %	chêne p	20%	érable champ.	20%	merisier	10%	vioerne
				998 m	785 m	0	522								
<b>JOUAN Yves-Marie</b>	Kerbanz – Riec-s	356	merlon + haie arbustive	318	318		212	50 %	noisetier	20%	charme	20%	aubépine	10%	vioerne
	Kerbanz – Riec-s	291	talus nu	297			0								
	Kerbanz – Riec-s	357	haie haut-jet		117		78	50 %	chêne s	20%	charme	20%	vioerne	10%	pommier sauvag
	Lande Julien – F	B2	bosquet			0,76	950	80 %	frêne	15%	chêne p	5%	hêtre		
				615 m	435 m	0,76	1 240								

total talus	total haie	total bosquet	total plants
<b>5 562 m</b>	<b>9 126 m</b>	<b>0,97 ha</b>	<b>7 277</b>




  
 Bro Kemperle  
 Communauté de communes  
 Pays de Quimperlé

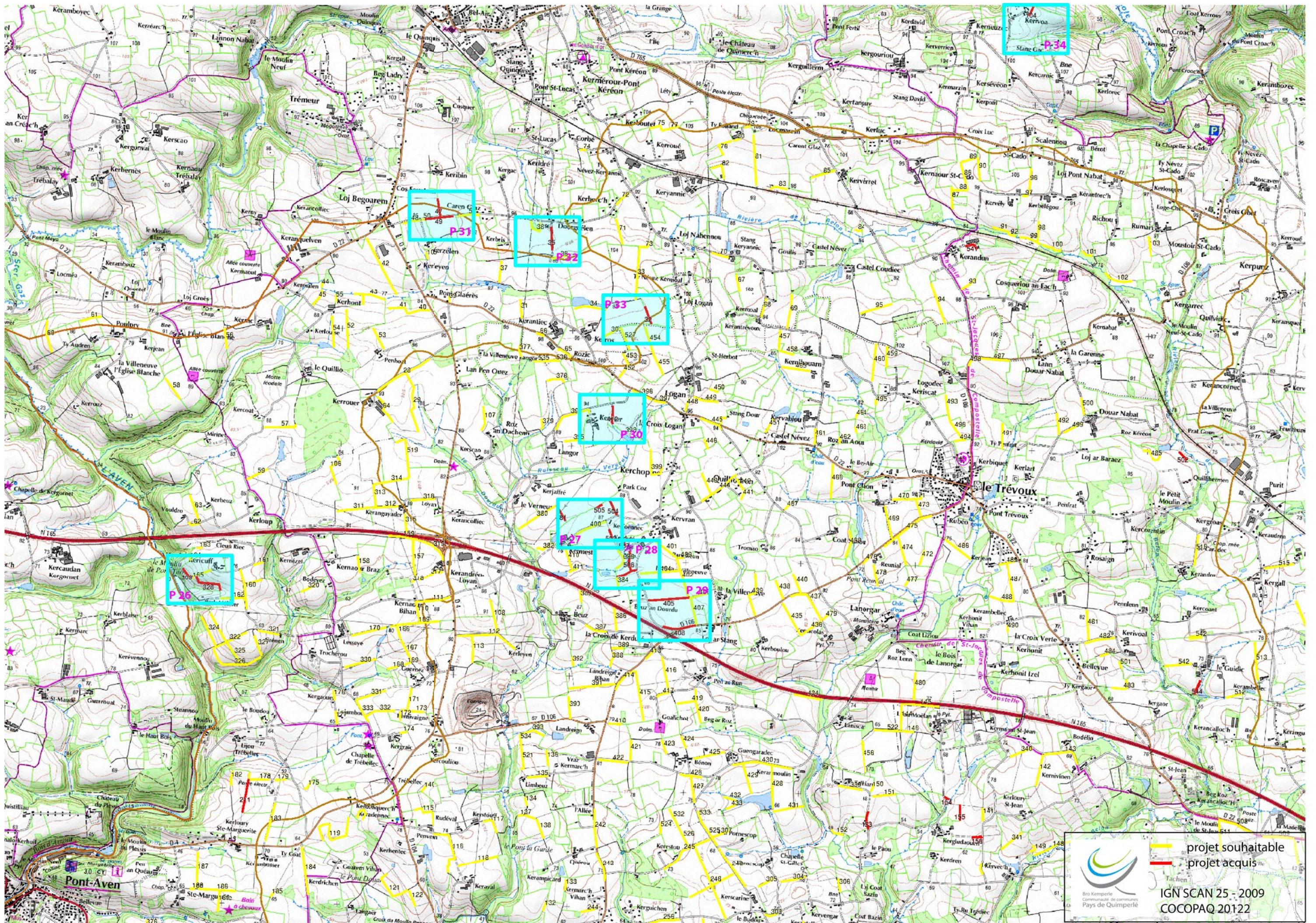
IGN SCAN 25 - 2009  
 COCOPAQ 2012





  
 Communauté de communes  
 Pays de Quimper

— projet souhaitable  
 — projet acquis

IGN SCAN 25 - 2009  
 COCOPAQ 20122




  
 Bro Kemberle  
 Communauté de communes  
 Pays de Quimper

projet souhaitable  
 projet acquis

IGN SCAN 25 - 2009  
 COCOPAQ 20122



# Breizh Bocage Bélon



Atlas cartographique du projet acquis  
Juin 2012

Volume 2 : planches photos des projets

## LES HAIES ET LES TALUS



PERON Roland

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
PERON Roland	153

— éléments acquis

— éléments souhaitables

**PERON Roland**

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
PERON Roland <del>21131</del>	154, 155, 156



— éléments acquis      — éléments souhaitables

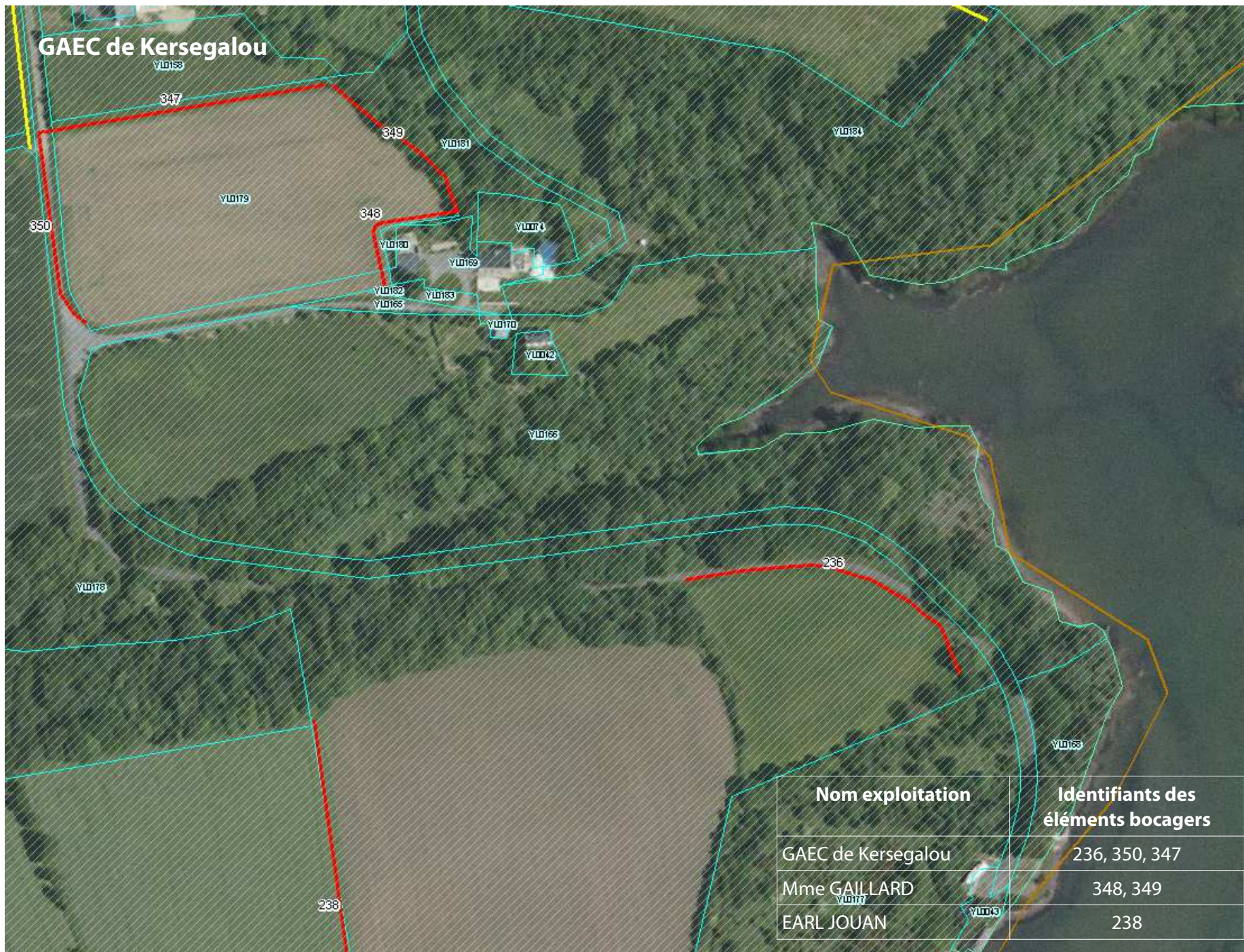
Michel BOURHIS



éléments acquis

éléments souhaitables

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
M. BOURHIS	358, 359



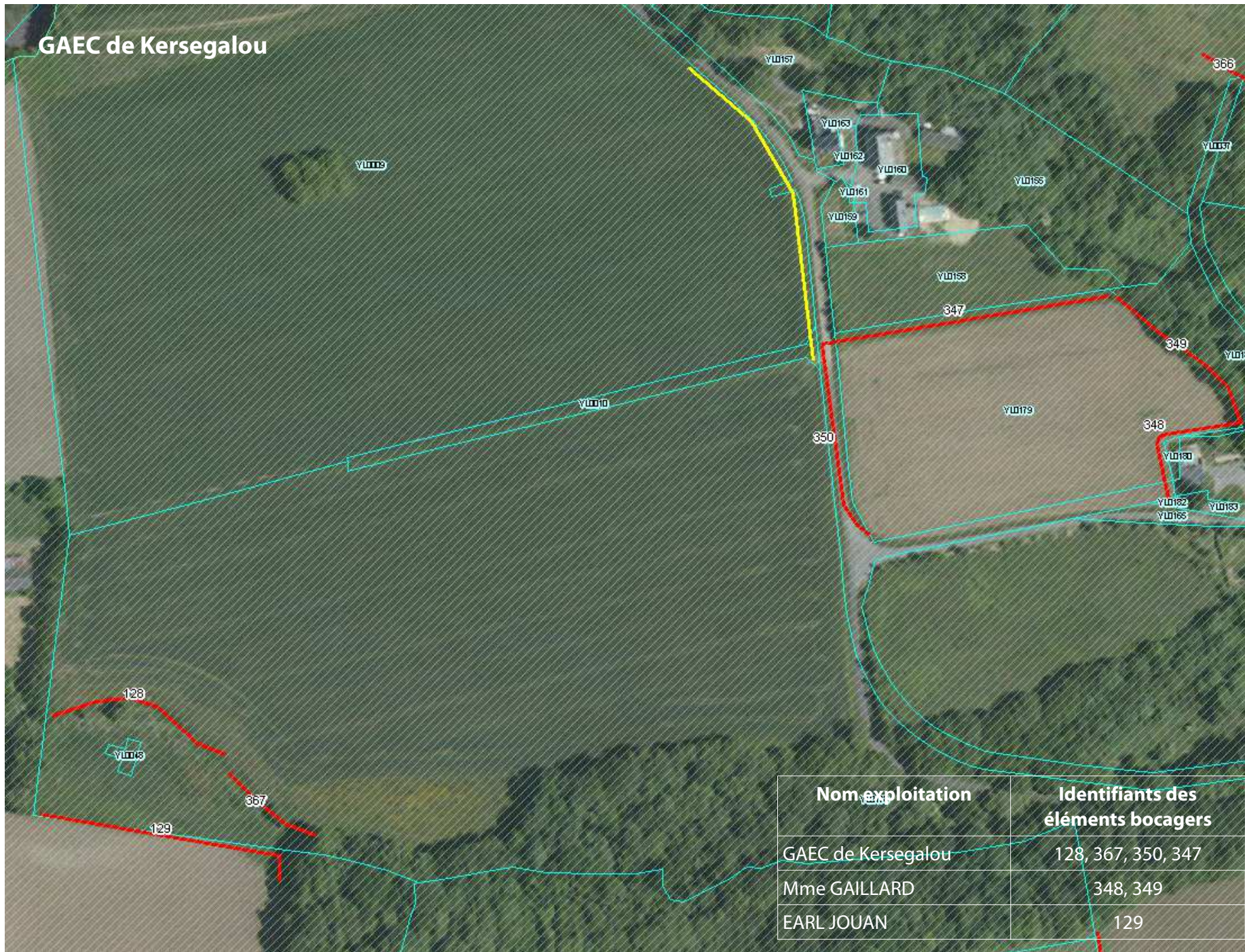
— éléments acquis

— éléments souhaitables

Site inscrit

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
GAEC de Kersegalou	236, 350, 347
Mme GAILLARD	348, 349
EARL JOUAN	238

# GAEC de Kersegalou



Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
GAEC de Kersegalou	128, 367, 350, 347
Mme GAILLARD	348, 349
EARL JOUAN	129

— éléments acquis


— éléments souhaitables

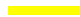
▨ Site inscrit



**GAEC de Kersegalou**

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
GAEC de Kersegalou	126, 354
EARL JOUAN	365

 éléments acquis

 éléments souhaitables

 Site inscrit



# GAEC de Kersegalou



éléments acquis

éléments souhaitables

Site inscrit

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
GAEC de Kersegalou	351,352, 353, 354,355

GAEC de Kersegalou




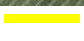

— éléments acquis

— éléments souhaitables

# GAEC de Kersegalou



Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
GAEC de Kersegalou	222
MGEN	216

 éléments acquis       éléments souhaitables       Site inscrit

Bernard DURAND



Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
GAEC de Kersegalou	128, 367, 350, 347
Mme GAILLARD	348, 349
EARL JOUAN	129

— éléments acquis      — éléments souhaitables      [hatched box] Site inscrit

# EARL JOUAN



— éléments acquis

— éléments souhaitables

▨ Site inscrit

# EARL JOUAN

YLD003 Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
EARL JOUAN	208, 238, 364



— éléments acquis

— éléments souhaitables

Site inscrit



EARL JOUAN

éléments acquis

éléments souhaitables

Site inscrit

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
EARL JOUAN	365
GAEC de Kersegalou	126, 354

# GAEC de Goulet

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
GAEC de Goulet	368, 369
EARL ENIZAN	212



— éléments acquis      — éléments souhaitables      [hatched box] Site inscrit





— éléments acquis     
 — éléments souhaitables     
   Site inscrit

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
GAEC de Goulet	202,370

# GAEC de Goulet



Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
GAEC de Goulet	371

— éléments acquis

— éléments souhaitables

# GAEC de Goulet



— éléments acquis

— éléments souhaitables

Site inscrit

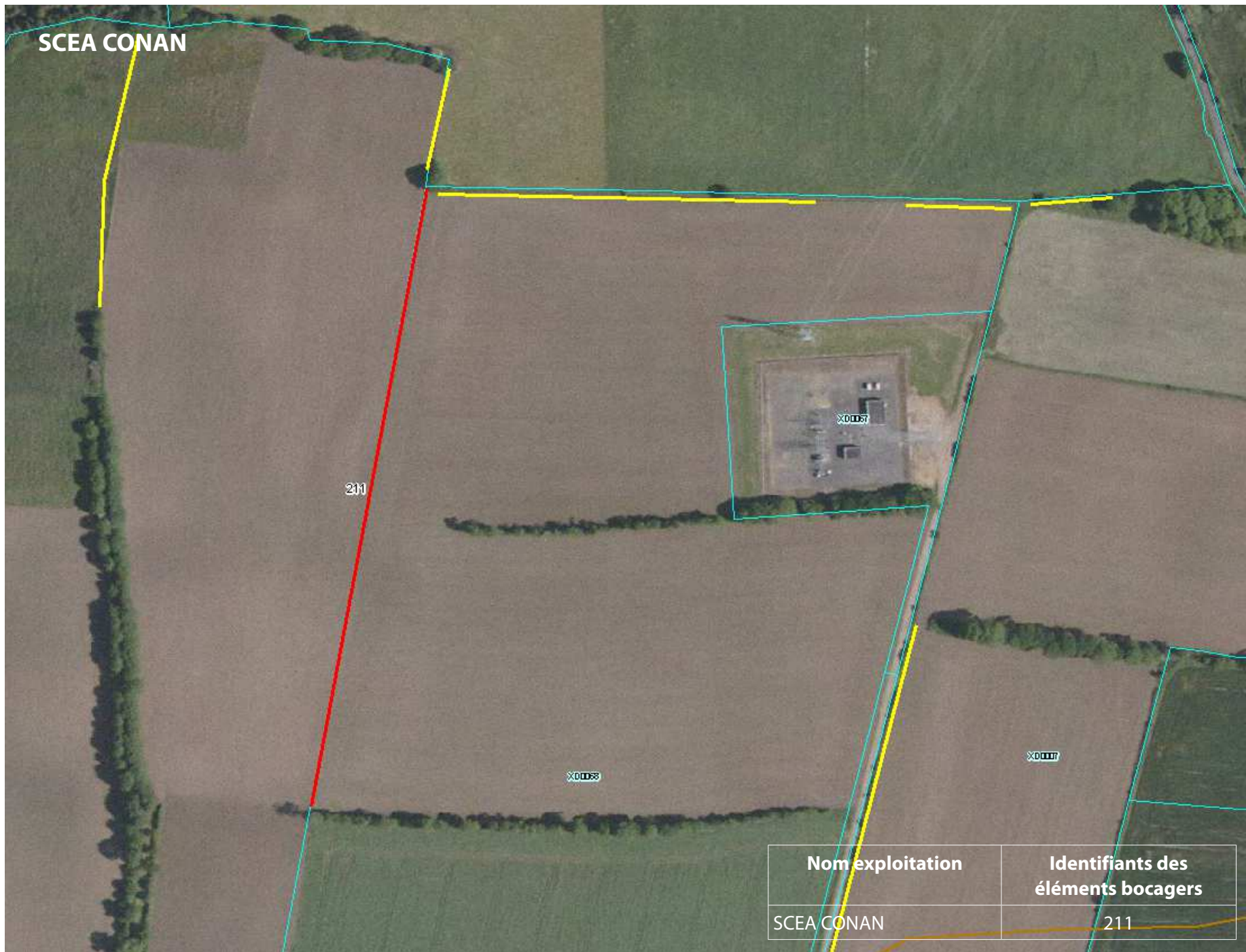


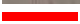
— éléments acquis


— éléments souhaitables

▨ Site inscrit

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
SCEA CO NAN	213



 éléments acquis

 éléments souhaitables

# EARL ENIZAN

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
EARLENIZAN	212



— éléments acquis

— éléments souhaitables

▨ Site inscrit



Mme GAILLARD

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
Mme GAILLARD	348, 349
GAEC de Kersegalou	236, 350, 347
EARL JOUAN	238

— éléments acquis

— éléments souhaitables

▨ Site inscrit



— éléments acquis

— éléments souhaitables

Site inscrit

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
MGEN	216
GAEC de Kersegalou	222



**EARL Louis DERVOU**



Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
DERVOU Louis	125

 éléments acquis       éléments souhaitables

EARL Louis DERVOU



éléments acquis éléments souhaitables

# GAEC TANGUY




— éléments acquis      — éléments souhaitables

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
GAEC TANGUY	309, 328

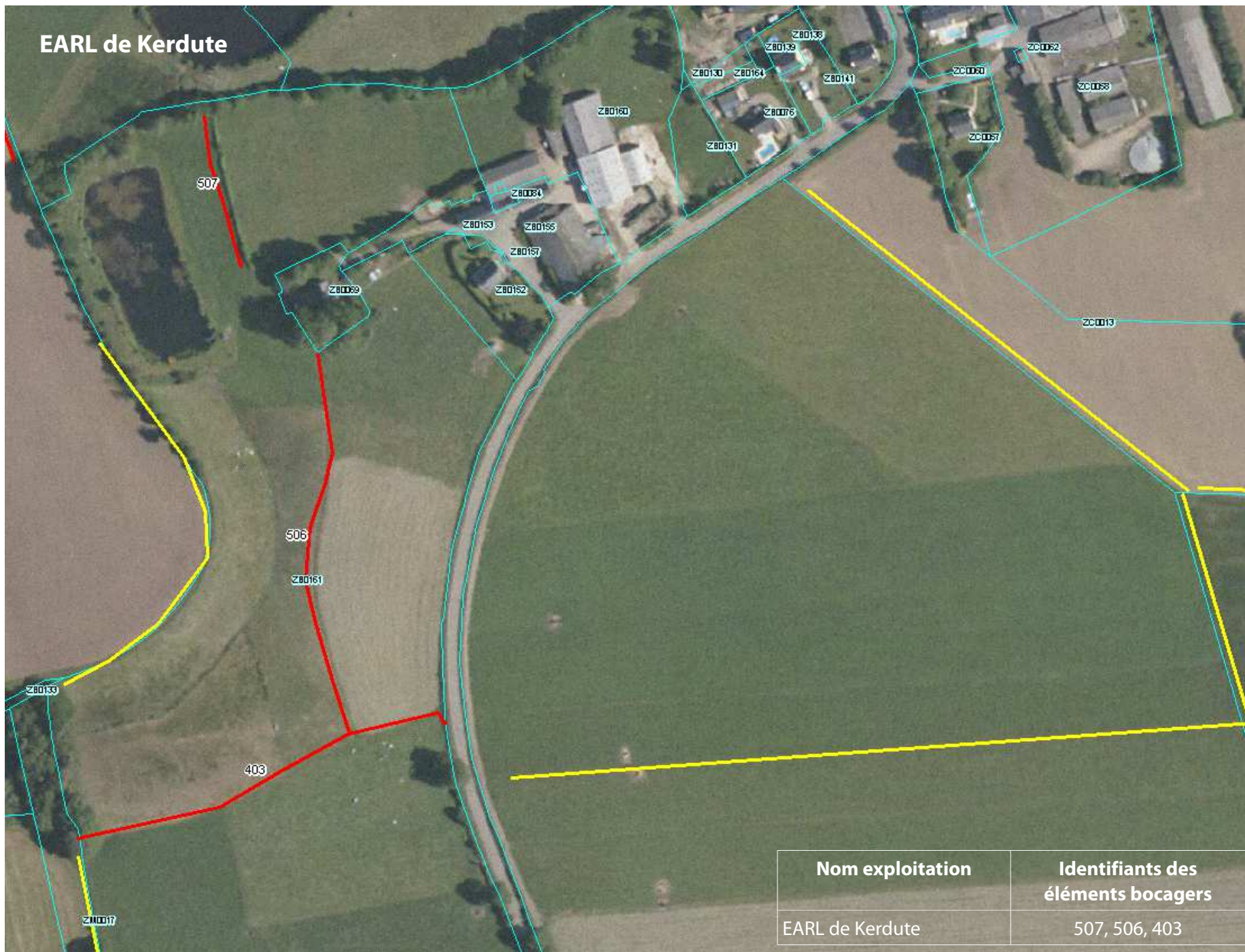
# GAEC TANGUY



 éléments acquis       éléments souhaitables

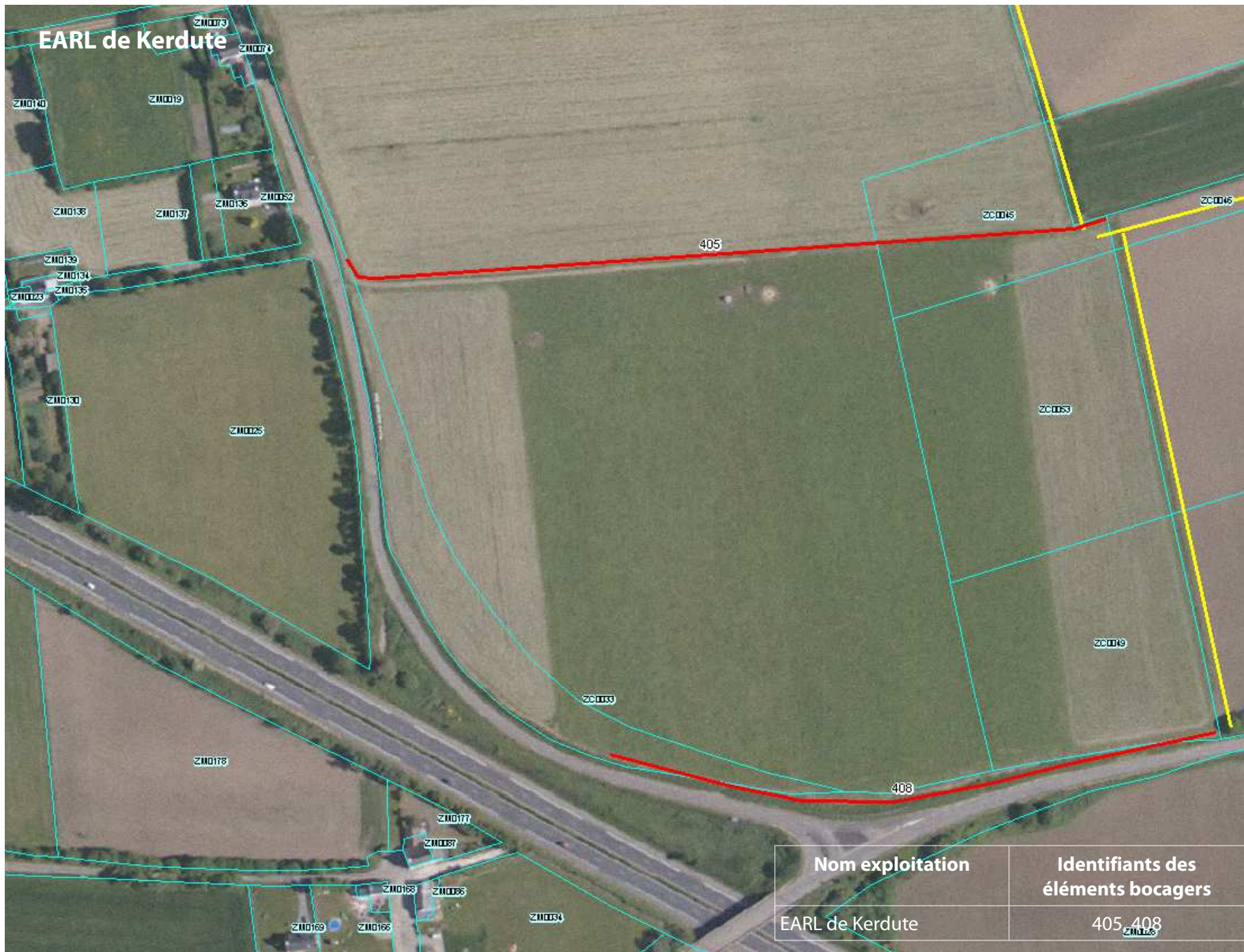
Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
GAEC TANGUY	381, 503, 504, 505

# EARL de Kerdute



Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
EARL de Kerdute	507, 506, 403

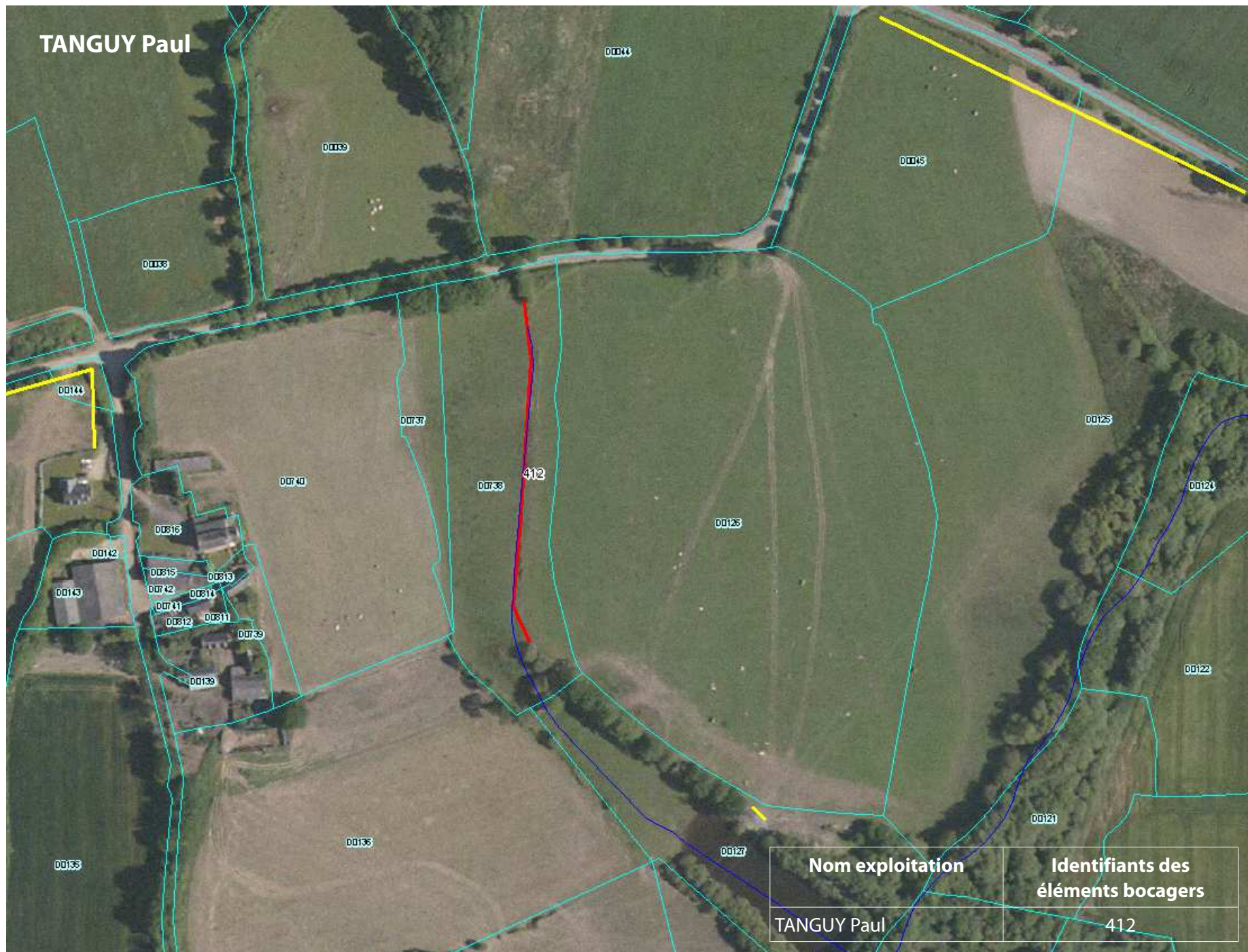
— éléments acquis      — éléments souhaitables



— éléments acquis

— éléments souhaitables

TANGUY Paul



— éléments acquis      — éléments souhaitables

SCEA Eric PRIMA



Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
SCEA Eric PRIMA	47, 49 <sup>K313</sup>

— éléments acquis      — éléments souhaitables



EARL de Kerros



 éléments acquis       éléments souhaitables

# EARL de Kerros



éléments acquis

éléments souhaitables

**LE MAIRE Jérôme**



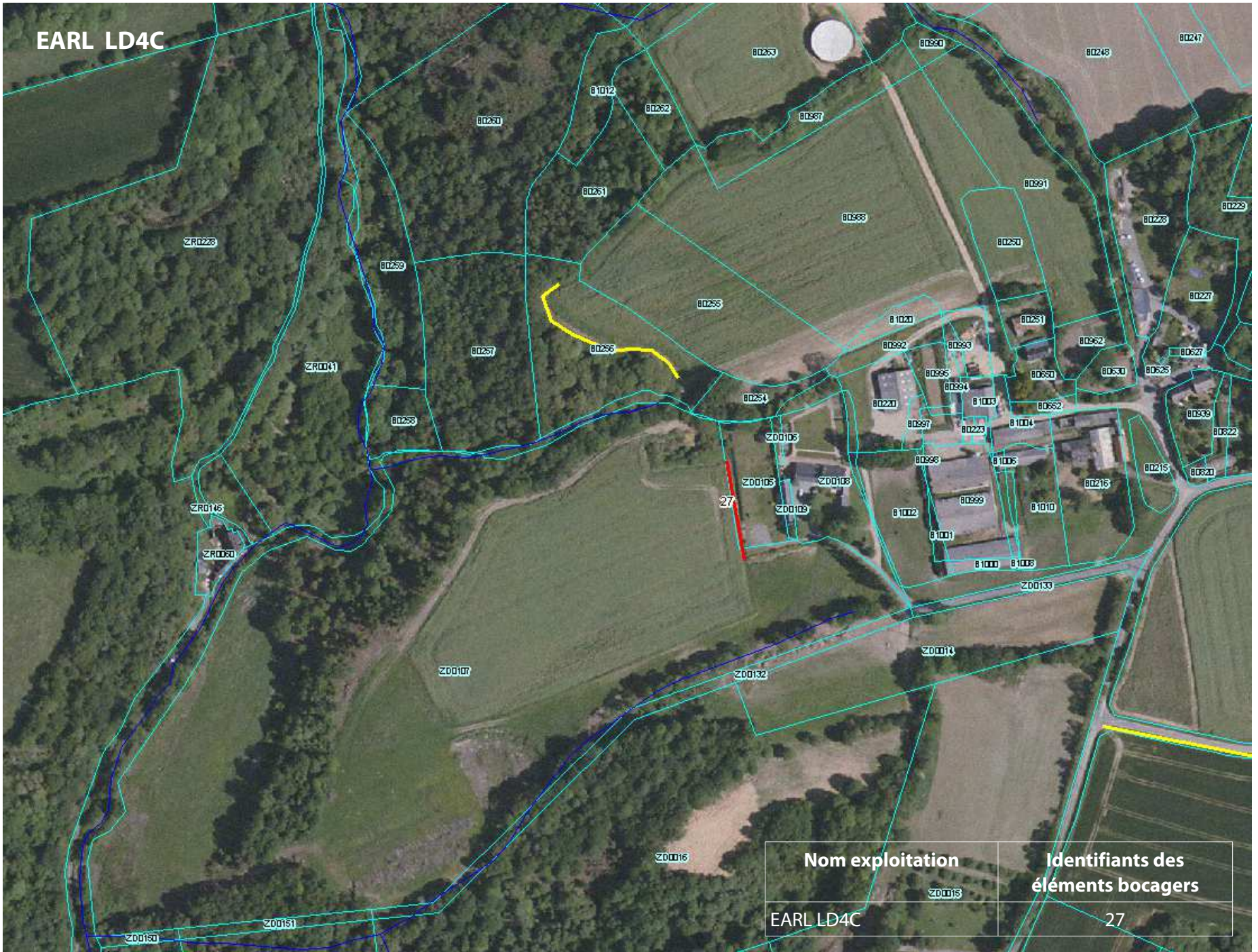
Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
M. LE MAIRE Jérôme	104

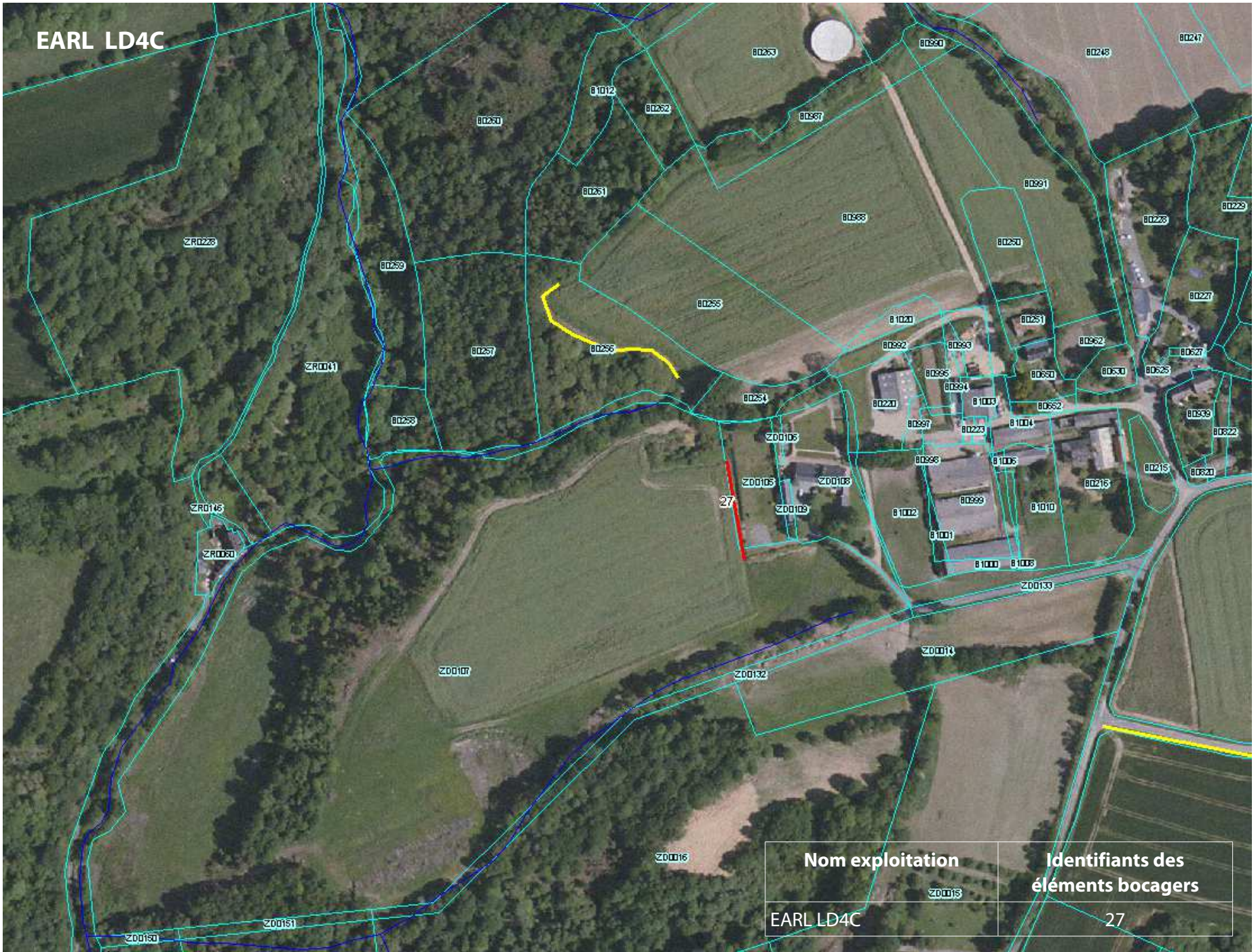
 éléments acquis       éléments souhaitables

# EARL LD4C



 éléments acquis       éléments souhaitables





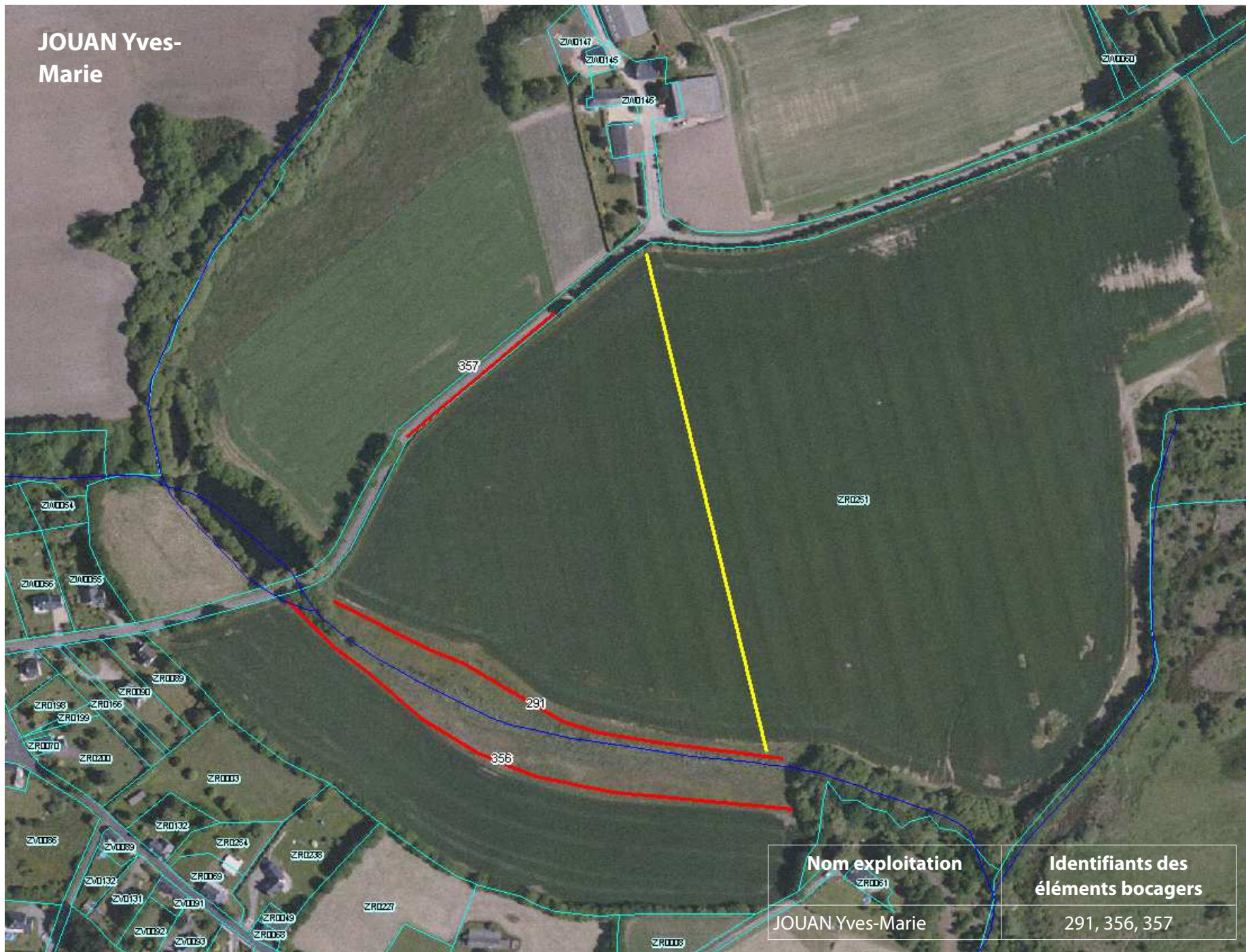
█ éléments acquis     
 █ éléments souhaitables



— éléments acquis

— éléments souhaitables

JOUAN Yves-  
Marie



éléments acquis

éléments souhaitables



## LES BOSQUETS

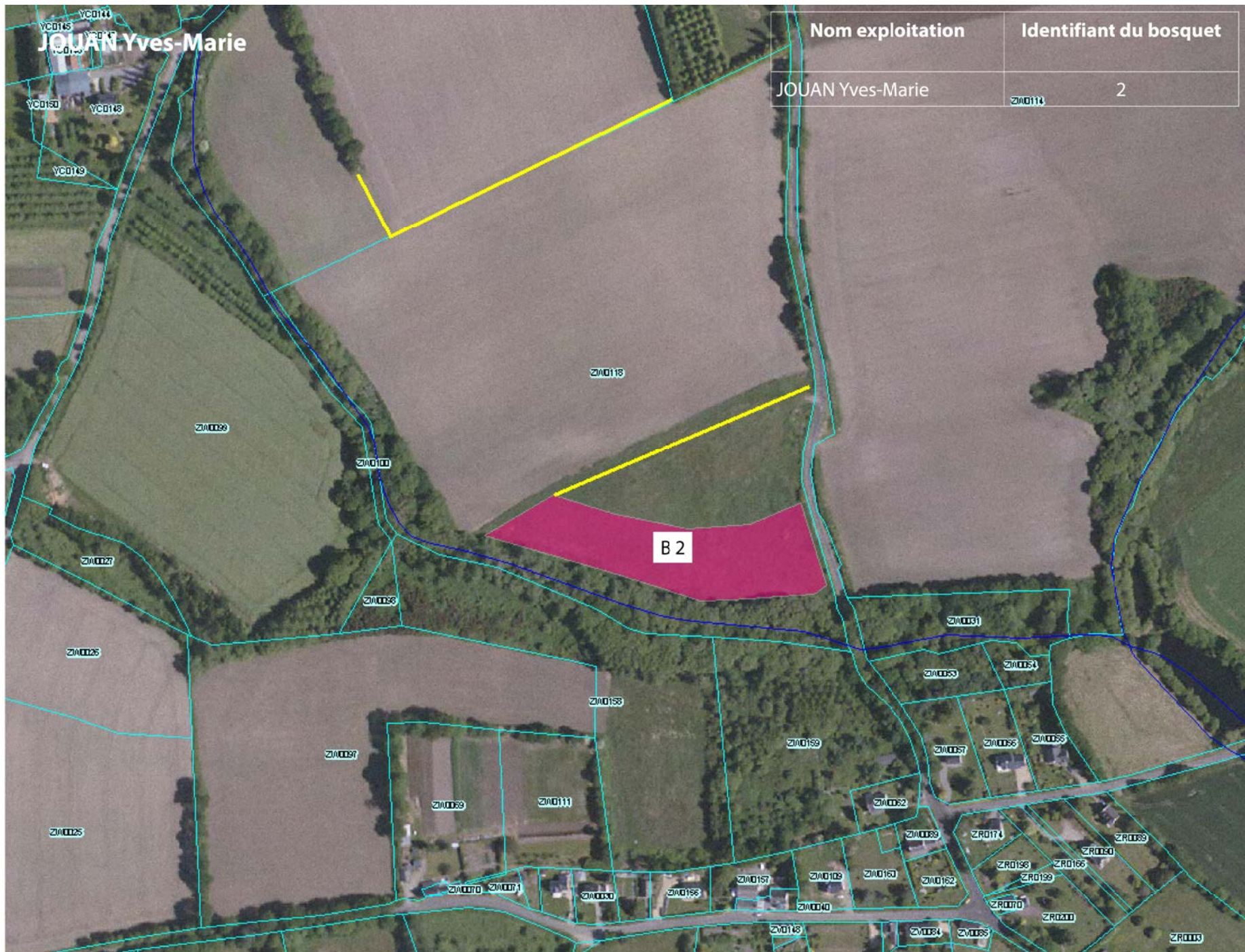
DURAND Bernard



Nom exploitation	Identifiant du bosquet
DURAND Bernard	B 1

— éléments acquis    ■ bosquet

▨ Site inscrit



éléments acquis

éléments souhaitables

bosquet



# Breizh Bocage Bélon



Atlas cartographique du projet acquis  
mai 2013

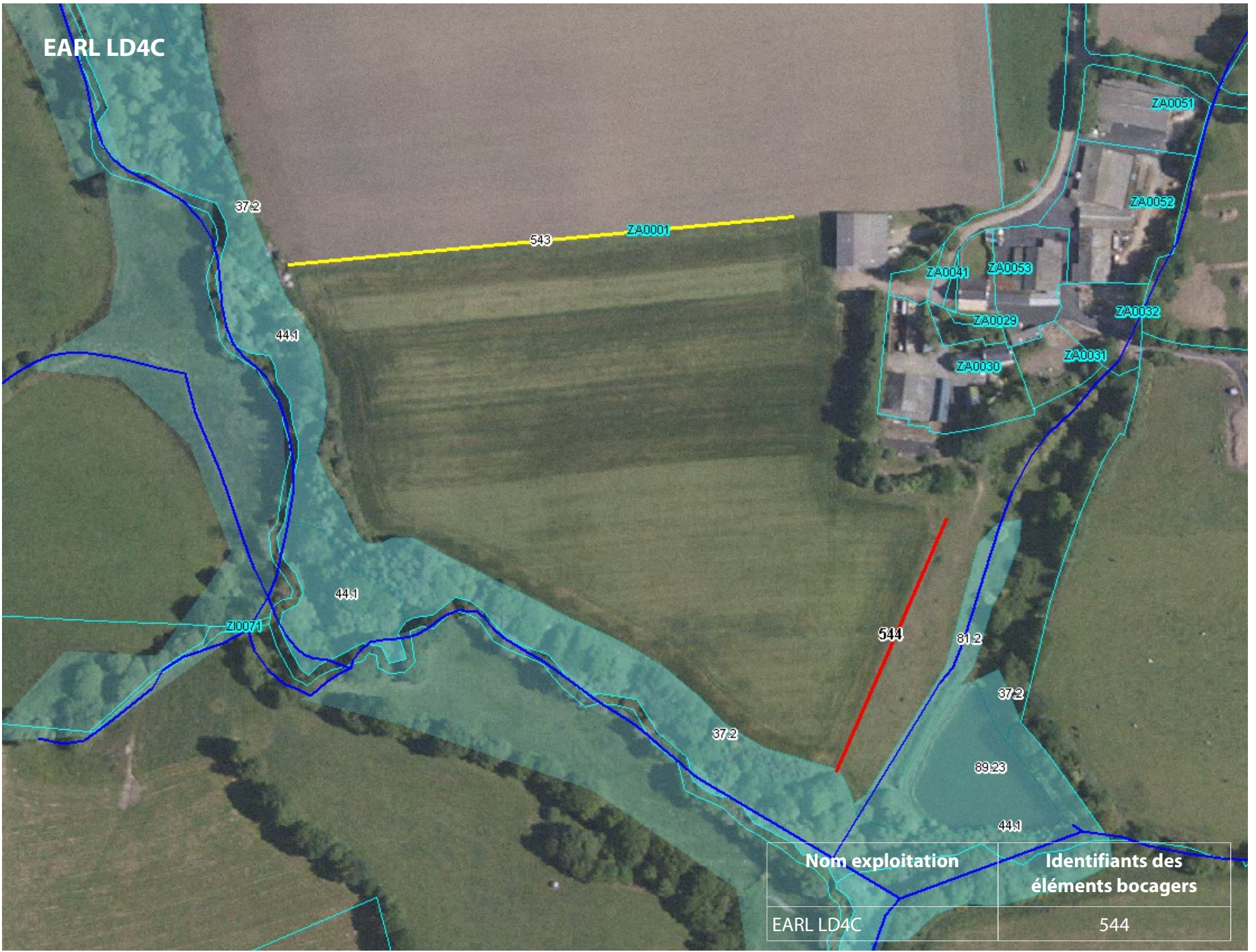
planches photos des projets



Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
EARL LD4C	502

— éléments acquis

— éléments souhaitables



— éléments acquis

— éléments souhaitables



**EARL de  
Douarnabat**

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
EARL de Douarnabat	545, 546, 550, 551

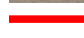
— éléments acquis      — éléments souhaitables



**EARL de  
Douarnabat**

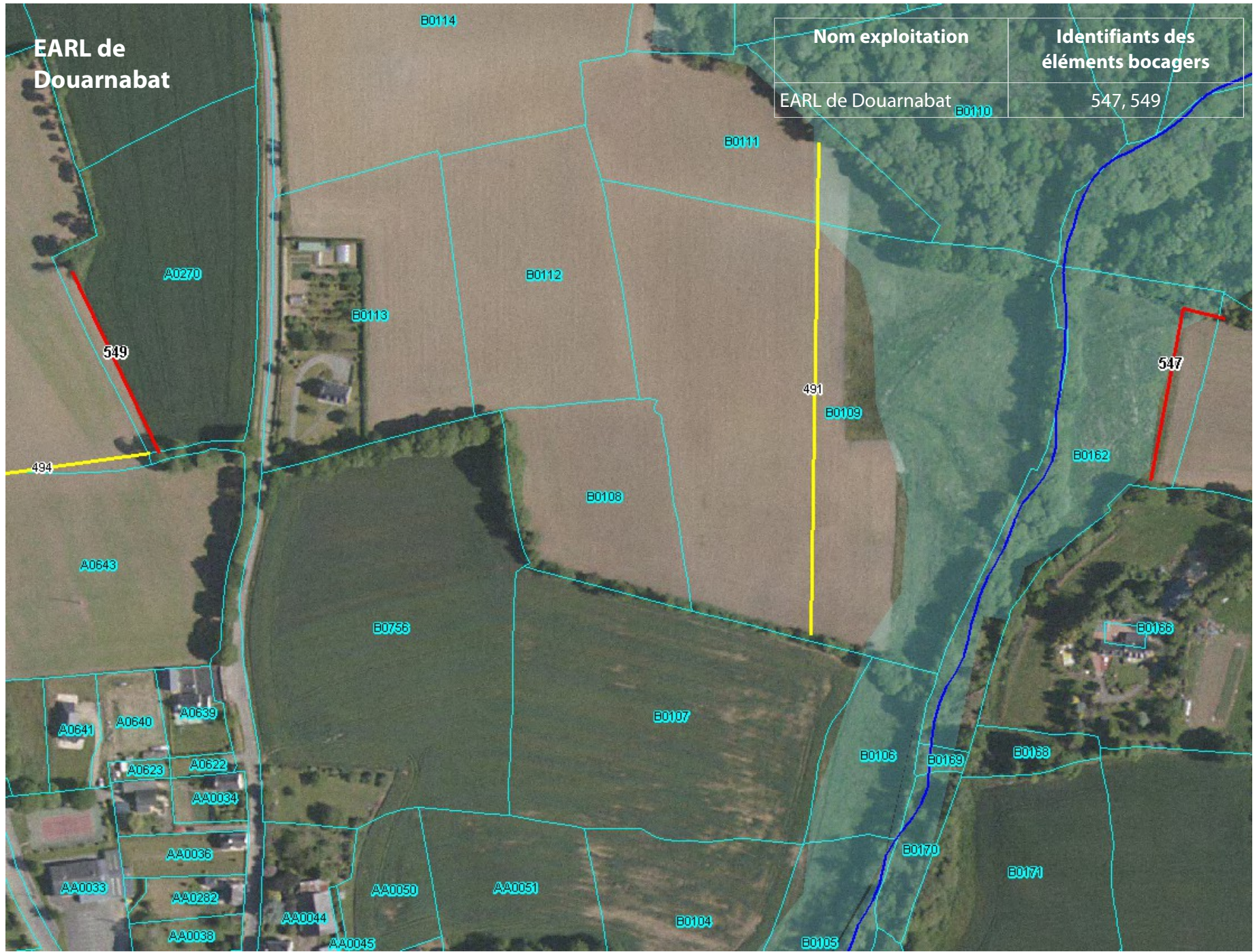
Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
EARL de Douarnabat	581, 582



 éléments acquis       éléments souhaitables



— éléments acquis      — éléments souhaitables



— éléments acquis

— éléments souhaitables



— éléments acquis     
 — éléments souhaitables



— éléments acquis

— éléments souhaitables



TANGUY Michel

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
TANGUY Michel	553, 554

— éléments acquis

— éléments souhaitables



Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
EARL ROUAT	295, 299, 300, 559 573, 578, 579

— éléments acquis

— éléments souhaitables



ZK0063 Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
EARL ROUAT	306, 561, 574, 575, 576, 577

— éléments acquis      — éléments souhaitables





— éléments acquis

— éléments souhaitables

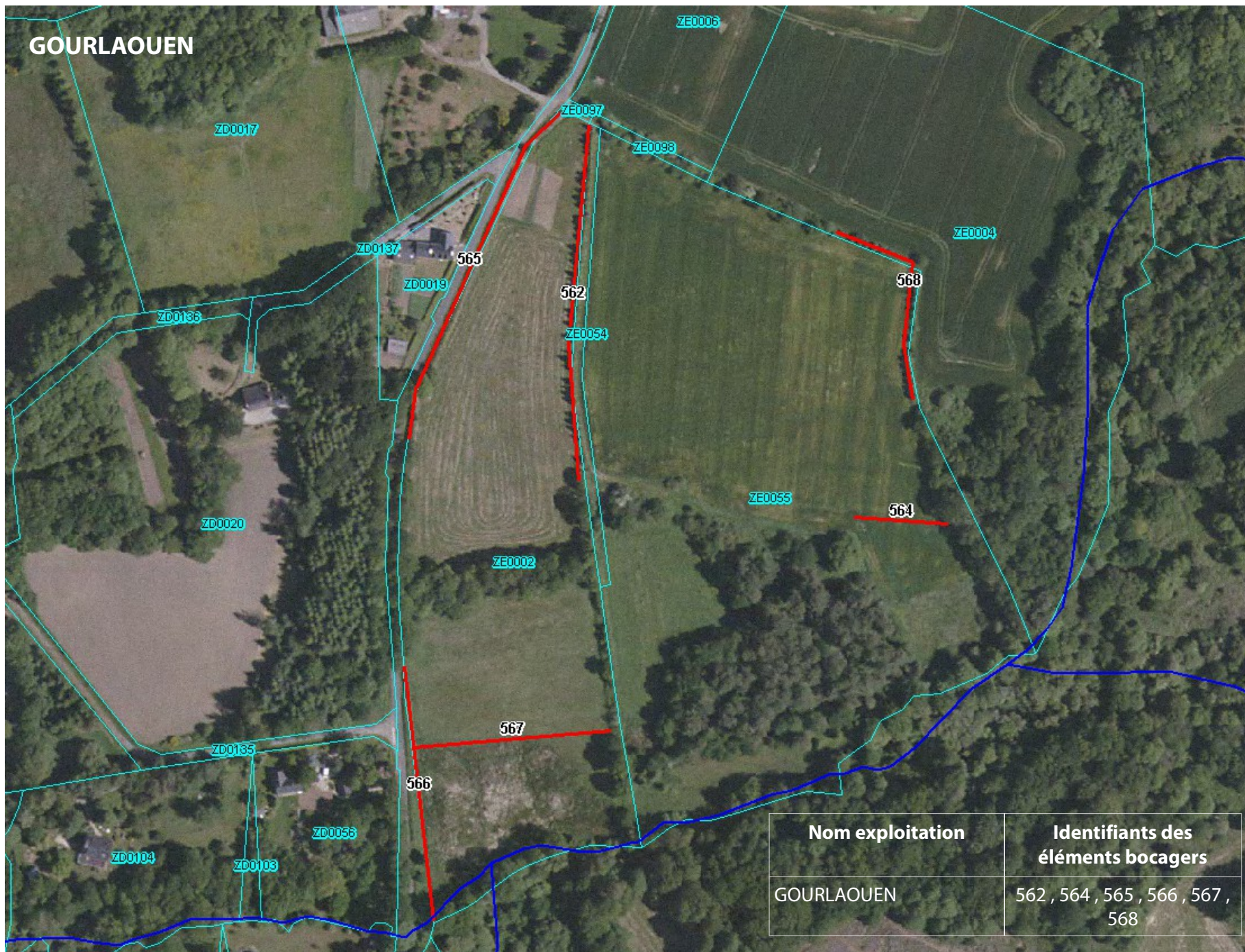
SAADA Jessica



— éléments acquis

— éléments souhaitables

# GOURLAOUEN



— éléments acquis


— éléments souhaitables

**SELLIN Didier**



Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
SELLIN Didier	571


 éléments acquis


 éléments souhaitables

SELLIN Didier



Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
SELLIN Didier	572

 éléments acquis

 éléments souhaitables

SELLIN Didier

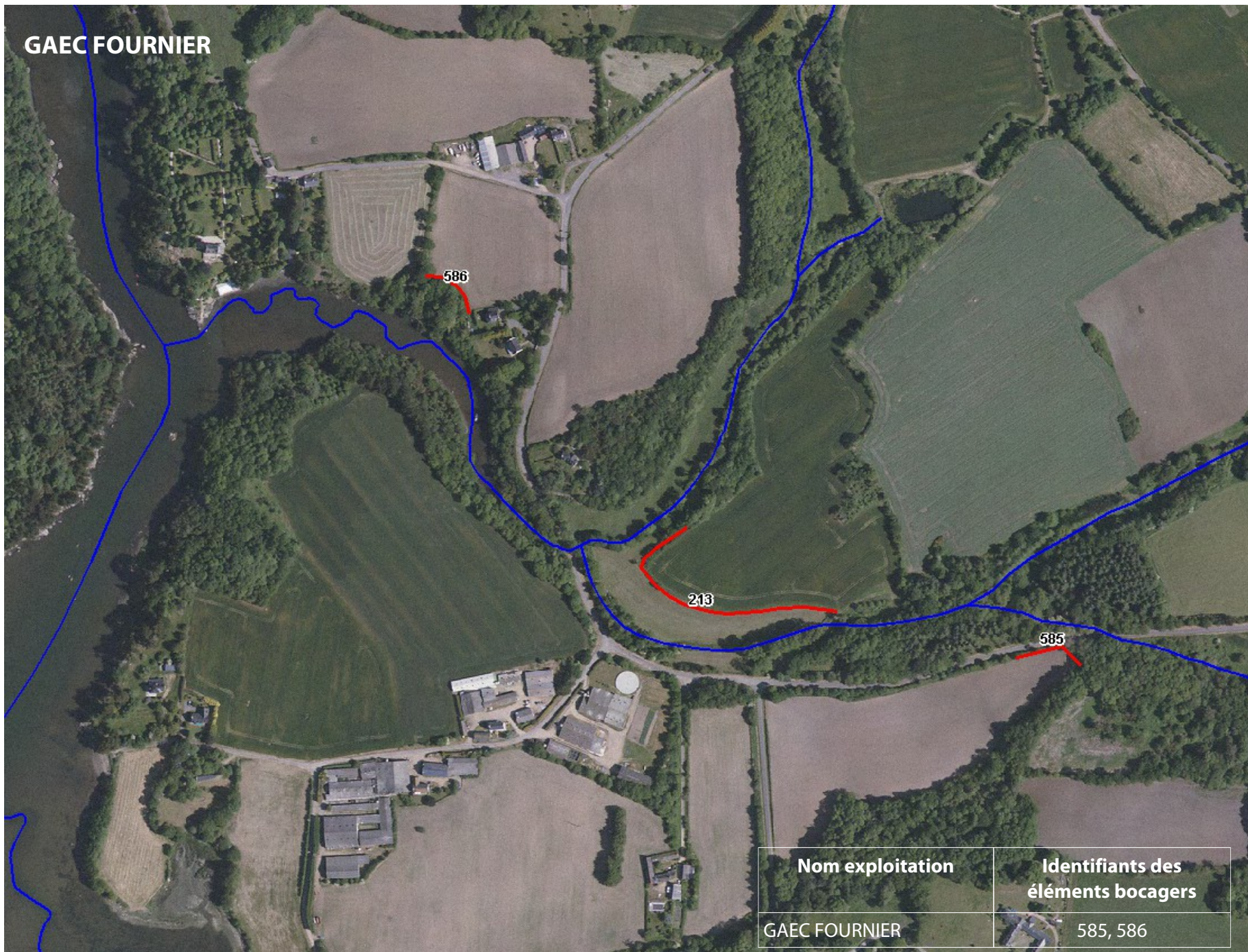


— éléments acquis

— éléments souhaitables

Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
SELLIN Didier	132

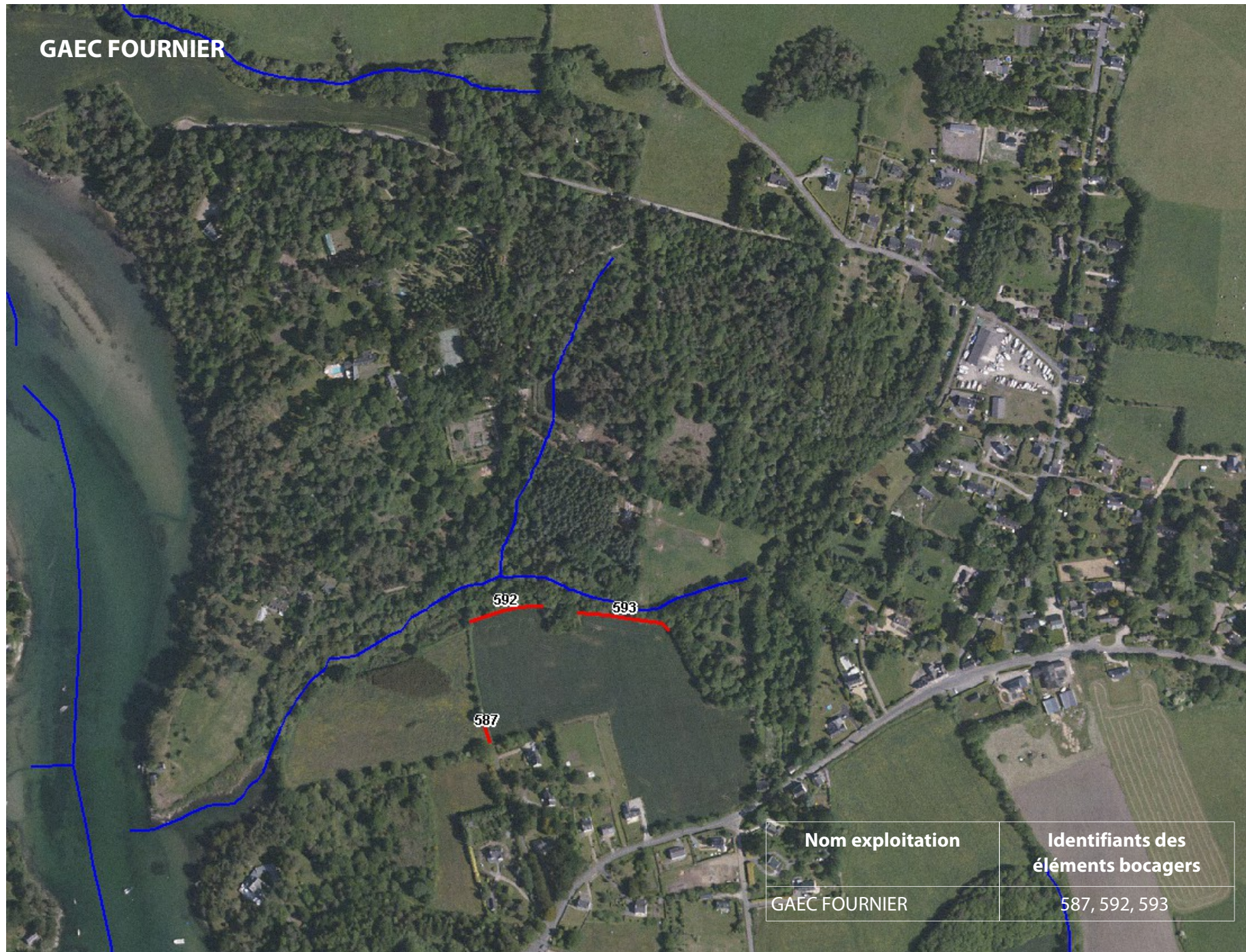
# GAEC FOURNIER



— éléments acquis

— éléments souhaitables

GAEC FOURNIER



Nom exploitation	Identifiants des éléments bocagers
GAEC FOURNIER	587, 592, 593


— éléments acquis


— éléments souhaitables

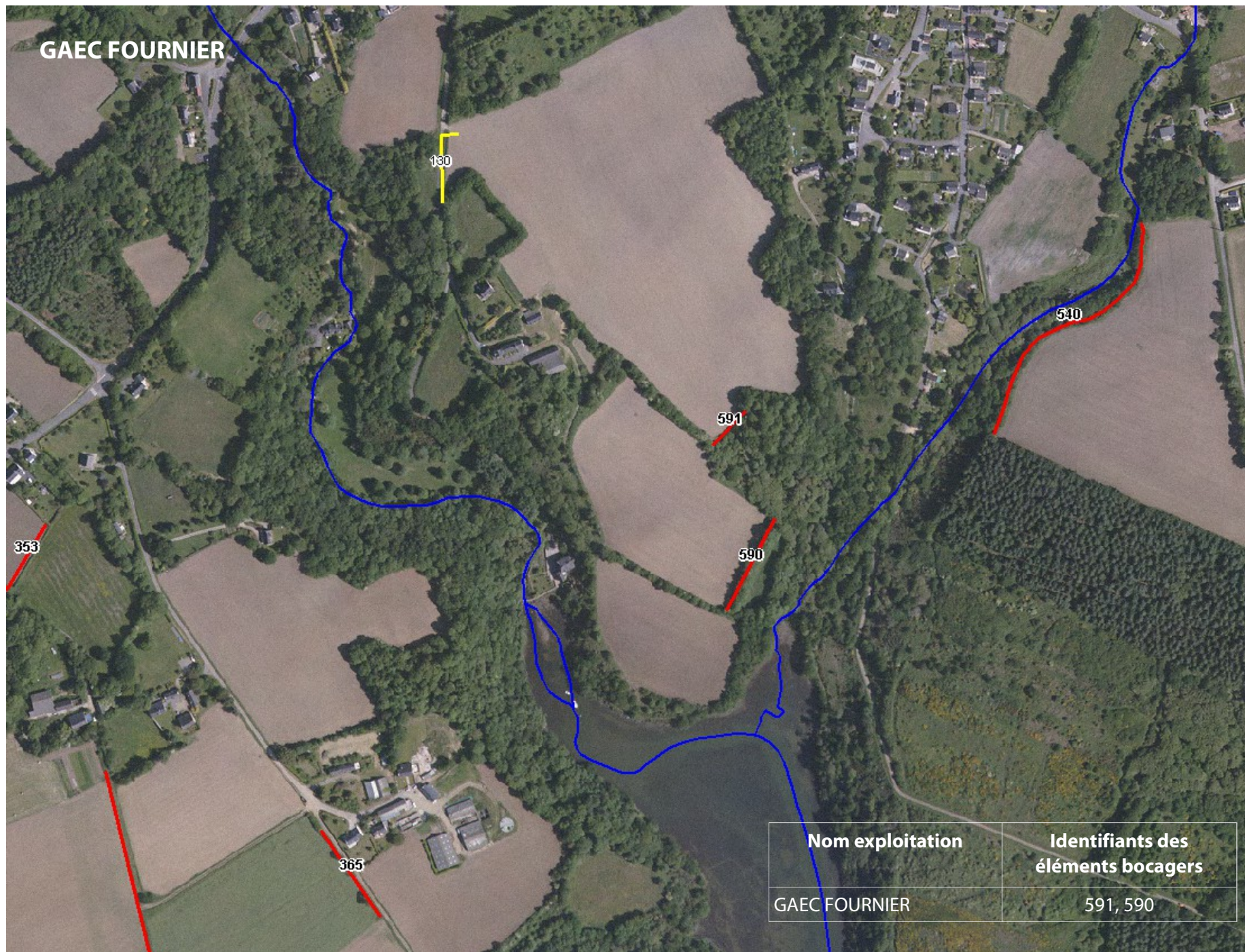


**GAEC FOURNIER**



 éléments acquis

 éléments souhaitables



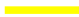
— éléments acquis

— éléments souhaitables

**GUILLOU David**



 éléments acquis

 éléments souhaitables

Bénéficiaire	Lieu-dit / commune	Parcelle	Identifiant	type d'aménagement	Linéaire talus	linéaire haie
<b>EARL LD4C</b>	Quillihermen – Le Trevoux	B0249	502	talus nu	103	
	Le Guidic – Mellac	ZA0001	544	talus + haie haut-jet	132	132
					<b>235 m</b>	<b>132 m</b>
<b>EARL de Douarnabat M. HERLEDAN</b>	Roz Kereon – LE TREVOUX	B0240	545	talus nu	147	
	Roz Kereon – LE TREVOUX	B0246	550	talus nu	55	
	Roz Kereon – LE TREVOUX	B0237	551	haie haut-jet		61
	Roz Kereon – LE TREVOUX	B0229 – B0894	546	talus + haie arbustive	230	230
	Douarnabat – LE TREVOUX	B0491	548	talus + haie arbustive	32	32
	Ti Penfrat – LE TREVOUX	B0162	547	talus + haie haut jet	104	104
	Ker David – LE TREVOUX	A0273	549	talus + haie arbustive	96	96
	Douarnabat – LE TREVOUX	B0882	581	talus + haie haut jet	46	46
	Douarnabat – LE TREVOUX	B0883 B0884	582	talus nu	94	
					<b>804</b>	<b>569 m</b>
<b>PERRON Patrick</b>	Pornescop – Riec/Bélon		303	talus + haie haut jet	63	63
					<b>63 m</b>	<b>63 m</b>
<b>SCI THAERON</b>	L'Isle – Riec/Bélon	YL0210	539	haie haut-jet		110
					<b>m</b>	<b>110 m</b>
<b>TANGUY Michel</b>	Penquer- Riec/Bélon	ZP0022	553	haie haut-jet		123
	Penquer- Riec/Bélon	ZP0091	554	talus + haie haut jet	65	65
					<b>65 m</b>	<b>188 m</b>
<b>EARL ROUAT</b>	Coat Bazin	ZX31, ZX123	295	talus + haie haut-jet	177	177
	Coat Bazin	ZX123	298	talus + haie haut-jet	166	166
	Coat Bazin	ZX 84	299	talus + haie haut-jet	50	50
	Coat Bazin	ZX84, ZX123	300	talus + haie haut-jet	183	183
	Coat Bazin	XK35	306	talus + haie arbustive	157	157
	Coat Bazin	ZX28, ZX84	559	talus + haie haut-jet	200	200
	Coat Bazin	ZY1, ZY102	560	talus + haie arbustive	141	141
	Coat Bazin	ZK35	561	talus + haie arbustive	151	151
	Coat Bazin	ZX84	573	talus + haie haut-jet	57	57
	Coat Bazin	XK35	574	talus + haie haut-jet	59	59
	Coat Bazin	XK35	575	talus + haie arbustive	62	62
	Coat Bazin	XK35	576	talus + haie haut-jet	25	25
	Coat Bazin	ZK65	577	talus nu	150	
	Coat Bazin	ZX123	578	talus nu	167	
	Coat Bazin	ZX123	579	talus + haie haut-jet	144	144
						<b>1 889 m</b>
<b>SAADA Jessica</b>	Kernijeanne Coz	ZE96	570	haie arbustive		92
					<b>m</b>	<b>92 m</b>

<b>GOURLAOUEN</b>	Kernogues	ZE 2	562	haie haut-jet		170
	Kernogues	ZE 55	564	talus + haie arbustive	46	46
	Kernogues	ZE 2	565	haie haut-jet		174
	Kernogues	ZE 2	566	haie haut-jet		123
	Kernogues	ZE 2	567	talus nu	95	
	Kernogues	ZE 155	568	haie haut-jet		106
					141 m	619 m
<b>SELLIN</b>	Lijou Moëlan	ZH 32	567	talus nu	82	82
	Lijou Moëlan	ZL 1, ZL3	110	talus nu	254	
	Keranpicard	ZL53	132	talus + haie haut-jet	110	
					446 m	82 m
<b>GAEC FOURNIER</b>	Boutrec	YP129	363	talus nu	115	
	Tremor	YT76	585	talus nu	70	
	Tremor	YT55	586	talus nu	62	
	Lande Lothan	YP159	587	talus nu	25	
	Boutrec	YP129	588	talus nu	91	
	Poulfanc	YP137	590	talus nu	99	
	Poulfanc	YP137	591	talus nu	45	
	Lande lothan	YP159	592	talus nu	72	
	Lande lothan	YP163	593	talus nu	91	
					670 m	m
<b>GUILLOU David</b>	Le Rest Riec/Bélon		584	talus nu	154	
	Le Rest Riec/Bélon		583	talus nu		
					154 m	m
					total talus	total haie
					<b>4 467 m</b>	<b>3 427 m</b>

Document réalisé sur la base  
des orthophotos IGN 2009

